



Rapport annuel 2019
Conseil de quartier du
Vieux-Québec/Cap-
Blanc/Colline Parlementaire

Mon quartier

j'y vis... j'y vois!



CONSEIL DE QUARTIER

TABLE DES MATIÈRES

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
1.1 Membres au 31 décembre 2019 (notes jusqu'au 27 avril 2020).....	5
1.2 Fonctionnement	5
1.3 Participation aux assemblées	6
1.4 Adresse de correspondance et personne-ressource à l'Arrondissement	6
2. LES ACTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER (DU 8 AVRIL 2019 AU 27 AVRIL 2020) 8	
2.1 Port de Québec (APQ).....	8
2.1.1 Comité de vigilance des activités portuaires (ville de Québec, gouvernement du Québec et citoyens) CVAP.....	8
2.1.2 Secteur de l'Anse-au-Foulon/Cap-Blanc, silos de granules de bois vendus à la Coop Fédérée maintenant nommé « Sollio Groupe Coopératif » pour l'entreposage de grains	9
2.1.3 Comité de cohabitation Port-Communauté (CCPC)	10
2.1.4 Strom Spa Nordique à l'Anse Brown et aménagement de l'Anse Brown.....	11
2.2 Table de concertation du Vieux-Québec (TCVQ).....	12
2.3 Déménagement de l'Hôtel-Dieu et disposition de certains terrains et immeubles.....	14
2.4 Offre de loisirs Vieux-Québec, YMCA, piscine A. Couture Collège François-de-Laval... 15	
2.5 Hébergement touristique illégal de type Airbnb.....	16
2.6 Implications-interventions dans la communauté	18
2.6.1 Intersections dangereuses pour piétons.....	18
2.6.2 Compostage - site Cathédrale Holy trinity.....	18
2.6.3 Jardins communautaires.....	19
2.7 Consultations en amont-participations à divers comités-présentations-implications	19
2.7.1 Consultations en amont et rencontres d'informations/d'échanges.....	20
2.7.2 Grands évènements et amuseurs publics	20
2.7.3 Table de concertation vélo des conseils de quartier.....	21
2.7.4 Projets prioritaires Vélo pour le Vieux-Québec-CB-CP.....	22
2.7.5 Piste cyclable dans le vieux port de Québec Dalhousie (passerelle piste cyclable)22	
2.7.6 Projet de confort et sécurité des piétons et cyclistes dans le Vieux-Québec	23
2.7.7 Autres interventions du Conseil dans le domaine de la mobilité : Interventions communes Conseil et SDC du VQ, Amélioration service RTC VQ, Circuits RTC en boucle artères commerciales, Circuit vélo furet/découverte, Mémoire sécurité routière	23
2.7.8 Présentations-conférences au Conseil de quartier	25

2.7.9 Consultation modification réglementaire processus de « Consultation de participation citoyenne »	25
2.7.10 Autres implications	26
2.8 Cadre de référence et plan pour nos actions	26
2.8.1 Initiative « Vision » pour notre quartier.....	26
2.8.2 Plan d'action du Conseil pour les années 2016-18 et subséquentes.....	27
2.9 Médias, communications et Facebook.....	29
2.10 Plaintes, interventions de citoyens (8 avril 2019 au 27 avril 2020).....	29
3. LES MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF	30
3.1 Période de janvier à décembre 2019.....	30
3.2 Période de janvier à avril 2020.....	31
4. LES DÉLÉGATIONS ET PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL	32
4.1 Délégations des membres du conseil d'administration.....	32
4.2 Autres participations	32
5. LES QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER (2019)	33
6. LES SUJETS TRAITÉS PAR LE CONSEILLER MUNICIPAL (2019)	33
7. LE PLAN D'ACTION 2016-2018, adopté le 8 février 2016, CA-16-08	35
8. LES SUIVIS DES RÉOLUTIONS DU 8 AVRIL 2019 AU 27 AVRIL 2020	41
9. LES ÉTATS FINANCIERS	43

LE MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour,

C'est dans un contexte sans précédent, COVID oblige, que notre assemblée annuelle initialement prévue le 27 avril 2020 a dû être reportée au 26 octobre 2020, et ce selon les dispositions légales prises par la ville. Toutefois, pour la rédaction de notre rapport annuel 2019, afin de conserver une standardisation, à l'identique des rapports annuels antérieurs, certaines sections statutaires, dont les états financiers, reflètent la situation au 31 décembre 2019. Pour la très grande majorité des autres sections, celles-ci présentent nos réalisations du 8 avril 2019 (AGA de l'an dernier) au 27 avril 2020 (AGA initialement prévue) afin d'apporter les compléments requis qui permettent au lecteur de prendre connaissance de nos plus récentes interventions de janvier à avril 2020. Les périodes couvertes sont indiquées pour une meilleure compréhension du lecteur.

Dans la continuité des années passées, le Conseil est très heureux de rendre compte des excellents résultats obtenus. Les mandats que le conseil reçoit de l'Arrondissement ou qu'il se donne par son pouvoir d'initiative sont très exigeants et sont réalisés avec grand succès, et ce, grâce à une solide équipe d'administrateurs dédiés aux meilleurs intérêts de notre quartier et à une très grande collaboration avec divers partenaires. De chaleureux remerciements leur sont adressés pour leur dévouement et leurs généreuses implications, particulièrement aux administrateurs sortants de charge soit à Mme Francine Rivard, pour la remarquable réussite du dossier Initiative Vision, à M. Pierre Baillargeon pour les très importants dossiers mobilité notamment vélo et à Mme Renée Lamoureux pour le dossier compostage.

Ces résultats sont présentés tout au long de ce rapport. Notamment à ses responsabilités dites statutaires, relativement aux consultations publiques pour fins de recommandation, les propositions de modification de zonage étant confiées par l'Arrondissement. Le Conseil est sans contredit un partenaire privilégié de la Ville. Le rythme effréné se maintient d'année en année. Les préoccupations du conseil de quartier furent nombreuses, notamment celles devant privilégier et promouvoir les consultations en amont mettant de l'avant une plus grande implication citoyenne. Celles-ci devant favoriser une meilleure acceptabilité sociale des divers projets de développement et d'aménagement, notamment par une meilleure qualité d'échanges d'informations et au besoin par la modification des projets par le promoteur, par exemple pour cette année, le projet du 8 rue McWilliam.

Cette année, un dossier d'une très grande importance pour le Conseil fut assurément celui de la finalisation et l'adoption de l'« **Initiative Vision** », véritable « clef de voûte » guidant et encadrant les actions du Conseil ainsi que celles des différents partenaires du quartier, dont la Ville. Dossier visionnaire si nous pouvons le dire, pour entre autres un repositionnement de notre quartier vers une diversification d'aménagement et de développement de celui-ci. Notre quartier ayant une fonction touristique d'importance, cette « mono économie » s'est littéralement effondrée avec la venue de la Covid. De façon prémonitoire, lors de l'élaboration de notre Initiative Vision, nous craignons, qu'un autre 11 septembre 2001 vienne frapper durement notre fonction touristique et qu'une stratégie de « diversification » devait être entreprise.

Cette menace qui s'est malheureusement réalisée, doit être transformée en opportunité et notre quartier et ses partenaires dont la Ville doit enclencher la mise en place de stratégies de diversifications opportunes, le temps est donc propice pour le faire.

Un autre dossier d'importance concerne assurément la « **Qualité de vie** » de notre quartier. Cette préoccupation se décline en plusieurs aspects dont à titre d'exemples, les préoccupations de mobilité notamment vélo, transport en commun, circulation et voitures bruyantes, autobus touristiques, stationnement, sécurité routière, piétons. L'habitation, entre autres, sous l'angle d'augmenter le nombre de résidents, ainsi que leur rétention (l'objectif de la Table Concertation

du VQ, de viser 500 nouveaux résidants, n'a produit aucun résultat), les projets d'habitation et de recyclage de logements, les familles, l'itinérance et ses problèmes. L'aménagement et urbanisme, modifications de zonage devant cadrer avec notre dossier Initiative Vision, l'hébergement touristique de type Airbnb, les opérations portuaires, les parcs et loisirs, compostages et jardins communautaires, fonctionnalités de remplacement pour l'Hôtel Dieu. Le patrimoine y incluant les dossiers du ministère de la Culture, les permis, préservations et mise en valeur dans un contexte évolutif et habité. Les grands événements et musiciens de rue en concordance avec les fonctions résidentielles et leurs préoccupations.

Les membres du conseil d'administration du conseil de quartier ont participé à près d'une cinquantaine de réunions, rencontres diverses, conférences et autres événements. À titre d'exemple, le président du conseil de quartier siège au sein de divers comités, reliés aux mandats du Conseil, soit la table de concertation du Vieux-Québec, le Comité de Cohabitation Port-Communauté du Port de Québec et quelques autres également. Il a de plus participé l'an dernier aux travaux du groupe de travail sur l'hébergement touristique Ville - Office du Tourisme. Il a été présent à toutes les rencontres et y a promu les préoccupations du Conseil. En somme, la participation du président au sein de ces comités a permis de soulever et de documenter les enjeux importants dans notre quartier.

Le président a été aussi sollicité par les différents médias télé, radio et écrits afin d'exprimer, à près d'une dizaine de reprises, les préoccupations du conseil et du quartier en regard notamment des enjeux présentés dans ce rapport.

Tous ces efforts investis par le conseil dans autant d'interventions représentent la voix citoyenne et s'inscrivent dans les orientations de son plan d'action, encadré par le dossier Initiative Vision, soit : soutenir la consolidation et la croissance de la fonction résidentielle, promouvoir la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel, renforcer le lien entre le conseil de quartier et les citoyens.

L'atteinte de nos objectifs a été grandement facilitée par la grande collaboration et l'expérience de notre soutien administratif, Messieurs Denis Bergeron et Daniel Leclerc incluant leurs collègues, conseillers (ères) en consultations publiques à la Ville de Québec, nous les remercions chaleureusement pour leur dévouement et leur professionnalisme, M. Daniel Leclerc a assuré généreusement l'intérim jusqu'à juin 2019 et nous le remercions également d'avoir assumé cet intérim. De plus, en appui, nous avons aussi pu compter sur la collaboration et l'expertise de plusieurs employés clefs de la Ville, ce qui a été des plus appréciés et nous les remercions grandement.

Nous tenons également à remercier Mme Geneviève Hamelin, présidente de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, Mme Marie-Josée Savard vice-présidente du comité exécutif et présidente de la Table de concertation du Vieux-Québec ainsi que notre conseiller municipal M. Jean Rousseau. Ces élus ont apporté leur précieuse collaboration à la réalisation des mandats du conseil ainsi qu'à la poursuite de l'atteinte de nos objectifs communs.

En terminant, nous remercions également toutes les personnes qui ont apporté leur soutien à la réalisation des objectifs de notre conseil de quartier.

Le président,



Alain Samson

Octobre 2020

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Membres au 31 décembre 2019

Le conseil d'administration est composé des personnes suivantes :
(La liste est à jour en date du 27 avril 2020.)

Membres avec droit de vote :

Mme Farrah Bérubé	Administratrice (2020)
Mme Renée Lamoureux	Administratrice (cooptée jusqu'en 2020)
Mme Nicole Podeur	Trésorière (2021)
Mme Francine Rivard	Administratrice (2020)
M. Pierre Baillargeon	Vice-président (coopté jusqu'en 2020)
M. Mathieu Laroche Casavant	Secrétaire (2021)
M. Gilles Gaumond	Administrateur (2021)
M. Alain Samson	Président (2020)

NOTES

- 1) Mme Cynthia Laflamme a siégé au conseil d'administration jusqu'au mois de novembre 2019.
- 2) Un poste réservé aux femmes, un poste réservé aux hommes et un poste coopté sont vacants en date du 27 avril 2020.

Membres sans droit de vote :

M. Jean Rousseau, conseiller municipal, district du Cap-aux-Diamants (depuis novembre 2017)

Secrétaire de rédaction

Mme Jade Pelletier Picard (depuis février 2017)

Personnes-ressources du Service de l'interaction citoyenne au conseil de quartier

M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques, jusqu'en juin 2019.

M. Denis Bergeron, conseiller en consultations publiques, depuis septembre 2019

1.2 Fonctionnement

Assemblées, rôle, mandat et composition du conseil d'administration

En 2019, outre l'assemblée annuelle, le conseil d'administration a tenu dix assemblées régulières et deux assemblées spéciales. À celles-ci s'ajoutent des séances de travail du conseil.

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif accrédité par le conseil municipal de la Ville de Québec. Interlocuteur privilégié de la Ville, il a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

Dans un esprit de collaboration avec la Ville, le conseil de quartier exerce les mandats suivants :

émettre des recommandations sur tout projet de modification au règlement d'urbanisme ou touchant le quartier qui lui est soumis par une instance décisionnelle de la Ville; tenir des séances de consultations publiques sur une question sur laquelle son opinion a été demandée par une instance décisionnelle de la Ville; tenir, de sa propre initiative, une consultation publique sur un projet de la Ville sur une propriété municipale dans le quartier; de sa propre initiative, transmettre à la Ville son avis sur toute autre matière concernant le quartier; en collaboration avec les représentants de la Ville et les acteurs du milieu, ainsi qu'en accord avec les orientations et les outils de planification de la Ville et bonifier l'offre de services, la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

Jusqu'à onze personnes voient au bon fonctionnement du conseil de quartier et forment le conseil d'administration : quatre sièges sont réservés aux femmes et quatre aux hommes qui résident dans le quartier. Ces personnes sont élues pour des mandats de deux ans selon un principe d'alternance. Outre les membres élus, trois sièges sont réservés à des membres cooptés nommés par le conseil d'administration. Ces membres résident dans le quartier ou représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier. Le conseil d'administration peut ajouter des critères pour le choix des membres cooptés. Ceux-ci sont nommés pour un mandat se terminant à l'assemblée annuelle suivante. Leur mandat est renouvelable. Les conseillers municipaux du quartier sont membres du conseil d'administration, mais sans droit de vote.

1.3 Participation aux assemblées

Les assemblées officielles du conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire sont ouvertes au public. À chaque assemblée, au moins une période de temps est réservée aux membres du conseil de quartier, c'est-à-dire la population, pour des questions ou des commentaires.

À moins d'avis contraire, le conseil se réunit au Carter Hall de la Cathédrale Holy Trinity, au 31, rue des Jardins. Généralement, les assemblées se tiennent le deuxième lundi de chaque mois, à l'exception des mois de juillet et d'août.

Les dates des assemblées du conseil de quartier sont disponibles en ligne sur le site internet de la Ville, ou sur demande en téléphonant au 311. Par ailleurs, ces informations ainsi que les ordres du jour, les procès-verbaux, les documents et les rapports des consultations sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec au www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier choisir « Vieux-Québec - Cap-Blanc - Colline Parlementaire », cliquer sur le lien web suivant :

https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/vieuxquebec/index.aspx

1.4 Adresse de correspondance et personne-ressource à l'Arrondissement

L'adresse de correspondance du conseil de quartier est la suivante :

Conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire
Arrondissement de La Cité-Limoilou
399, rue Saint-Joseph Est, bureau 423
Québec (Québec) G1K 8E2

L'adresse de courriel du conseil est

conseilquartier.vieuxquebecbcp@ville.quebec.qc.ca

La personne-ressource au Service de l'interaction citoyenne est :

M. Denis Bergeron, conseiller en consultations publiques

Ville de Québec

Service de l'interaction citoyenne

Téléphone : 418 641-6411, poste 3621

Courriel : denis.bergeron@ville.quebec.qc.ca

2. LES ACTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER (8 AVRIL 2019 AU 27 AVRIL 2020)

2.1 Port de Québec (APQ)

Une partie significative des opérations de l'APQ se situe sur le territoire du Conseil et ses opérations ont des répercussions quotidiennes sur les résidants des quartiers centraux de notre arrondissement et dans la tradition des dernières années notre conseil apporte à ce dossier tout le suivi exigé.

2.1.1 Comité de vigilance des activités portuaires (ville de Québec, gouvernement du Québec et citoyens) CVAP

À titre de membre statutaire, notre conseil a participé très activement aux travaux du comité qui s'est réuni durant la période, à plus de fois que l'an dernier, soit 9 rencontres.

En résumé, les principaux travaux du CVAP, <http://cvap.quebec/> ont notamment portés sur :

- Le suivi du développement du projet Beauport 2020, qui est maintenant désigné « Laurentia » et de la poursuite des suivis des travaux de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE), ont retenu davantage les préoccupations des membres du Comité. En février 2017 un premier mémoire a été soumis par le Comité à l'ACÉE, au moment opportun le Comité soumettra à l'Agence un deuxième mémoire vraisemblablement en 2021. Le projet modifié « Laurentia » a été présenté au comité par le Port et par l'un des partenaires du projet, le CN.

De nombreuses questions, préoccupations et commentaires ont été abordés, ces échanges permettent d'évaluer les impacts de ce projet sur notre communauté.

- Un autre dossier prioritaire est celui des suivis de l'étude « Mon Environnement, Ma Santé », menée sous la Direction de la santé publique (DSP), dont un membre siège au Comité, à noter que la Ville apporte son financement à cette étude. Les cueillettes de données statistiques et études requises se poursuivent selon les étapes prévues. Pour rappel, cette étude vise à évaluer l'impact sur la santé des principaux contaminants de l'air pour la population des secteurs Limoilou-Vanier et Basse-Ville. D'ailleurs le 26 février 2019 était rendu public le Bilan initial de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé déposé par la Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale. Celui-ci, daté du 26 février 2019, a été présenté aux membres du CVAP en mars suivant et par la suite à chacun des 7 Conseils de quartier membre du CVAP, dont notre Conseil de quartier le 11 mars 2019.
- Un autre projet de développement du Port, est suivi avec attention par le Comité, soit le projet de terminal de grains par la COOP Fédérée maintenant appelé « Sollio Groupe Coopératif » est en implantation et les silos de grains prévus sont en construction, à l'Anse au Foulon. Ce projet a suscité et suscite encore de nombreuses préoccupations, notamment des résidants des Jardins Mérici, dont le bruit, la poussière, la circulation sur le site, la sécurité des opérations. Voir également la section ici-bas 2.1.2 pour de plus amples informations.
- Une autre préoccupation d'intérêt citoyenne a été abordée soit les émissions atmosphériques provenant des bateaux de croisières, de leur augmentation en nombre et des impacts sur la qualité de l'air des quartiers avoisinants dont principalement du Vieux-Québec. Les membres du CVAP se sont montrés préoccupés et les inquiétudes transmises au représentant du Port. Le CVAP fait les suivis requis et le ministère de

l'Environnement du Québec a été saisi du dossier. Les intervenants concernés procèdent aux évaluations et suivis requis.

Le Comité suit attentivement et prend connaissance régulièrement des données et d'études du ministère de l'Environnement (MDDELCC) relativement à la qualité de l'air dont un représentant de ce ministère informe les membres du comité. La Direction de la santé publique présente aussi statutairement les informations requises. Le Comité est aussi actif dans des démarches pour la poursuite de rencontres avec des utilisateurs de l'APQ (locataires/opérateurs). Le Port présente régulièrement des données statistiques sur les plaintes et le CVAP a obtenu que le Port complète celles-ci en ajoutant le nombre et nature des « incidents d'intérêts », dont des événements de poussières, ce qui a été fait durant la période.

De plus, le Comité voit à la réalisation de son plan d'action dont la poursuite de la mise en place d'informations sur son site Web, d'ailleurs une riche documentation y est déposée, dont les procès-verbaux bilans annuels et autres, méritant assurément d'y être consulté sur <http://cvap.quebec/>.

On se rappellera que le comité (CVAP) a été mis sur pied en mai 2013 dans la foulée des actions citoyennes initiées par une résidente de Limoilou, Mme Véronique Lalande. Il est formé de dix-sept membres, dont la moitié de citoyens représentant sept conseils de quartier, dont en plus de notre conseil et de ceux du Vieux-Limoilou, Maizerets, Lairet, Saint-Roch, Saint-Jean-Baptiste et Chutes-Montmorency auxquels s'ajoutent deux membres de groupes environnementaux. Les autres membres proviennent d'élus, dont la Présidente de l'arrondissement La Cité-Limoilou et de gestionnaires municipaux, d'intervenants du secteur de la santé publique, du ministère de l'Environnement du Québec (MDDELCC), du Secrétariat de la Capitale-Nationale et du Port de Québec. M^{me} Suzanne Verreault en assume la présidence, elle est la conseillère municipale du district de Limoilou et membre du comité exécutif et responsable notamment du dossier de l'environnement. Il est à noter que Mme Véronique Lalande d'« Initiative citoyenne de vigilance du port de Québec » a remis sa démission en novembre 2015.

2.1.2 Secteur de l'Anse-au-Foulon/Cap-Blanc, silos de granules de bois vendus à la Coop Fédérée maintenant nommée « Sollio Groupe Coopératif » pour l'entreposage de grains

À titre de rappel, en janvier 2019 la Coop Fédérée (maintenant appelé « Sollio Groupe Coopératif ») faisait part publiquement des détails de la réalisation de son projet, dont la confirmation de l'achat des deux silos blancs existant de l'Anse au Foulon et la construction envisagée, sur quelques années et selon les besoins, de huit autres silos de moindre dimension pour l'entreposage des grains de ses producteurs, et ce pour l'exportation. Durant la période, été 2020, la construction des silos prévus se réalisait avec tous les inconvénients de bruits et d'inconvénients notamment pour les résidents des Jardins Mérici. De plus, notamment la laideur et leur manque d'intégration avec la trame urbaine avoisinante étaient appréhendés et dénoncés, les avis donnés par le Comité ont été pris en compte par Port par l'inclusion dans le « certificat de décision » du Port que le promoteur « La Coop » s'engageait à œuvrer à l'intégration visuelle du dit projet. Les résultats visuels sont plus désastreux qu'appréhendés. Et les engagements du Port et de la Coop d'œuvrer à « réduire l'effet visuel et embellir » se font toujours attendre.

Afin de bien cadrer ce projet, l'on se rappellera qu'en décembre 2017 Arrimage Québec annonçait que ses silos de granules de bois à l'Anse-au-Foulon n'accueilleraient plus les granules de bois de l'entreprise Rentech.

Déjà, il y a deux ans nous précisions que les opérations étaient au ralentie dues à une faible disponibilité de granules de bois. Le président du Port annonçait alors qu'il pourrait y avoir un plan B, en remplacement des granules de bois. L'on se rappellera que la première livraison de

granules de bois pour les silos s'est faite avec beaucoup de retard, en mai 2015, soit un an et demi après l'érection dans la controverse du premier silo. Autre retard, le premier bateau qui en a pris livraison a quitté pour l'Angleterre au début janvier 2016. Les deux silos avaient été construits dans l'urgence à la fin de 2013 et au début de 2014 parce que les premières livraisons de granules devaient arriver quelques mois plus tard.

La construction de deux silos a suscité, lors de leur construction, une grande désapprobation des résidents de Cap-Blanc, des Jardins Mérici et de différents partenaires de notre communauté. La construction précipitée de ceux-ci, tout près de quartiers résidentiels et d'un boulevard très fréquenté, s'est faite malgré une forte opposition. Il a été reproché, et ce par un très large consensus de ces intervenants, le manque de consultation de la population en amont par le port pour la réalisation de ce projet. De plus, des craintes ont été exprimées concernant les risques et d'éventuels non-respects des législations provinciales et municipales en matière notamment de normes environnementales, de sécurité publique, de nuisance, de bruit et de poussière. Cette attitude du Port et d'Arrimage Québec a eu pour conséquence de créer un sérieux bris de confiance de l'ensemble de la communauté de la région interpellé par cette attitude.

Toutefois pour le projet de la Coop Fédérée, une tout autre démarche du Port et de ce promoteur doit être remarquablement soulignée en raison de la tenue de plusieurs séances publiques d'information et un processus formel de consultation (PEPC) a été tenu (voir section 2.1.1). De plus, dans le cadre du PEPC du Port (Processus environnemental de participation citoyenne), les citoyens qui se sentaient concernés avaient la possibilité de faire connaître leurs points de vue et préoccupations sur le site web du Port.

Mais force de constater que malgré les efforts de consultations, d'écoutes des résidents et de mise en place de mesures de mitigation il reste encore à voir lors de leur mise en opération et notamment de la façon que sera réalisée l'intégration visuelle.

2.1.3 Comité de cohabitation Port-Communauté (CCPC)

Le comité s'est réuni à sept reprises durant la période, incluant deux rencontres du groupe de travail du CCPC concernant l'aménagement de l'Anse Brown. Les principaux dossiers sont sensiblement les mêmes que l'an dernier, dont le projet Laurentia anciennement désigné Beauport 2020, relativement à diverses présentations concernant les modifications y ayant été apportées incluant le nouveau partenariat avec le CN. La présentation de l'avancement du projet de la Coop Fédérée maintenant appelé « Sollio Groupe Coopératif » à l'Anse au Foulon concernant la construction des silos, et des mesures de mitigation mises en place suite aux plaintes des résidents des Jardins Mérici concernant notamment le bruit, ainsi des suivis concernant leur intégration visuelle.

Le Port présenta également les travaux de mise à niveau des quais de l'Anse au Foulon et du Pont-levis enjambant l'accès au Bassin Louise suite à des subventions pour travaux de ce type par le gouvernement fédéral. Certaines problématiques résultantes de la réalisation du projet du Strom Spa Nordique à l'Anse Brown furent également abordées voir ici-bas (point 2.1.4).

Pour le futur aménagement et vocation de l'Anse Brown un comité de travail a été formé des personnes intéressées membres du CCPC afin de poursuivre les réflexions devant établir une Vision d'aménagement et de développement, voir ici-bas (point 2.1.4). Une mise à niveau du projet d'un second terminal de croisière permanent fut présentée aux membres. En complément, un portrait des croisières fut présenté le 12 mars 2020, déjà on appréhendait (réf. COVID) fortement un effondrement majeur de ce secteur d'activité. Un avenir à court terme plutôt incertain, mais une vigilance éclairée, dans un futur inconnu, est de mise en regard des préoccupations souvent exprimées concernant un l'impact d'un surdosage touristique et de l'accroissement du nombre de croisiéristes qui ont un impact majeur sur le Vieux-Québec.

D'autres informations statutaires sont données à chaque réunion notamment sur les plaintes et incidents « d'intérêts » ainsi que les mesures des particules fines, ces dernières apparaissent sur le site Web du port.

À titre de rappel, au printemps 2012, le Port de Québec annonçait la mise sur pied d'un premier comité de relations avec la communauté (CRC) afin de mettre en place un canal de communication formel avec celle-ci. En décembre 2015, le CRC changeait de nom pour devenir le CCPC.

Notre conseil de quartier est membre statutaire de ce comité (CCPC), accompagné de plus d'une quinzaine d'autres représentants provenant de secteurs concernés par les activités du port : de groupes économiques, d'utilisateurs, d'environnementaux, municipaux (Lévis-Québec), de la nation huronne-wendat, et de citoyens (CCVQ) et de 2 représentants (des syndicats de copropriété) des résidents des Jardins Mérici. Trois autres conseils de quartier y sont représentés soit celui de Maizerets, Vieux-Limoilou et Laires (poste à combler) .

La description du comité et ses règles de fonctionnement sur le site Internet du Port de Québec, à <https://www.portquebec.ca/on-sengage/on-travaille-ensemble/comite-de-cohabitation-port-communauté-ccpc>

Les comptes rendus sont également mis en ligne à cette même adresse dans les semaines qui suivent les réunions du CCPC.

2.1.4 Strom Spa Nordique à l'Anse Brown et aménagement de l'anse Brown

Relativement à l'implantation du Spa, le Port a notamment exigé au « Certificat de décision » comme condition l'aménagement, par le Spa, d'un sentier fluvial, à l'usage exclusif des piétons, lequel longeant le fleuve en bordure du terrain de l'immeuble. Cet item faisant largement consensus afin de refléter l'accessibilité publique à ce sentier. Cette condition n'a toujours pas été réalisée par le Spa et elle est essentielle pour concrétiser l'engagement du Port et du Spa.

Le Spa a été ouvert à l'automne 2018. À titre de rappel, les travaux pour la construction du Strom Spa Nordique ont débuté en juin 2017. Ce projet remonte à novembre 2016 quand le Port de Québec annonçait l'établissement d'un spa nordique à l'Anse Brown et tel que prévu à ses processus. Le Port a soumis ce projet à une consultation conformément à son « Processus environnemental de participation citoyenne (PEPC) ». Les résultats ont été publiés sur le site web du Port de Québec.

Dans le cadre de cette consultation, le Conseil a tenu à faire part au Port de sa position et adopta à sa réunion régulière du 12 décembre 2016 une résolution demandant :

- Que la Ville exerce ses pouvoirs réglementaires en matière de zonage pour ce secteur, « lequel est zoné Parc par la Ville »;
- Que la Ville et le Port procèdent à l'établissement d'une « Vision d'ensemble et commune » de ce secteur, anse Brown, pour son aménagement et son développement, et ce, intégré au voisinage et aux projets à venir touchants ou pouvant affecter ce secteur anse Brown.
- Que cette « Vision d'ensemble et commune » soit soumise à une consultation publique ;
- Que par la suite de l'établissement de cette vision il y ait appel public à projets d'aménagements et de développement.

Le Comité de Cohabitation Port-Communauté (CCPC) a accepté de se saisir du dossier d'aménagement de l'anse Brown et un groupe de travail formé de membres du CCPC s'est réuni une première fois en juin 2018, par la suite 2 autres rencontres ont eu lieu au cours de 2019. D'autres partenaires de premiers plans s'associent à la démarche soit la Communauté

métropolitaine de Québec (CMQ) et la Ville de Québec et ultérieurement d'autres partenaires notamment du domaine maritime.

En fait, ce site exceptionnel doit être mis en valeur selon notamment une orientation qu'il doit demeurer « un havre de paix », un espace de rassemblement et de loisir pour les résidants et les personnes qui y passent. La participation, à la démarche, des résidants du secteur sera privilégiée au moment opportun vraisemblablement au courant de 2021.

2.2 Table de concertation du Vieux-Québec (TCVQ)

Durant la période la Table s'est réunie qu'à une seule reprise soit en novembre 2019, une autre rencontre était prévue, en présentiel, au printemps 2020, en raison de la Covid celle-ci fût reportée à l'automne 2020 et se tiendra en mode virtuel. Toutefois, il n'en demeure pas moins que les dossiers et préoccupations de celle-ci sont assurément au centre des dossiers prioritaires du conseil de quartier. D'autant plus que maintenant notre Conseil s'est doté d'une Vision pour notre quartier, ce cadre de référence est robuste et bien articulé et devant encadrer et guider tous les partenaires de notre quartier, incluant assurément la Ville et bien entendu la Table de Concertation, vers une direction concertée de tous les efforts. (Dossier Vision voir point 2.8).

Les premiers points abordés lors de cette rencontre de la Table, en novembre dernier, concernaient la présentation par le CIUSSSCN d'un projet exploratoire de l'avenir des fonctions de remplacement et des possibles vocations des immeubles de l'Hôtel Dieu (voir le point 2.3). Ces pistes exploratoires résultent de très nombreuses consultations faites auprès de tous les partenaires concernés, dont ceux du quartier.

Le deuxième concernait le fonctionnement de la Table et la création de trois comités de travail, formé notamment de membres de la Table. L'objectif étant d'optimiser l'atteinte des objectifs du plan d'action de la Table de concertation, par la combinaison des comités de travail aux rencontres générales qui passeront de quatre à deux par année. La formation de ces trois comités de travail, au moins quatre rencontres annuelles, les premières rencontres se feront à l'automne 2020, et permettra l'avancement de dossiers concrets en cohérence avec les objectifs du plan d'action de la TCVQ, ici-bas lien Web pour le plan d'action :

https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/vieuxquebec/table-concertation/docs/Plan%20action%20-%20Table%20de%20concertation%20du%20Vieux-Québec%20-%20Mai%202016.pdf

Certaines pistes d'actions du plan seront priorisées, celles-ci présentées ici-bas apparaissent à titre d'hypothèses de travail, bien entendu, le document Vision du Conseil sera distribué à tous les membres des 3 comités de travail afin que la Vision puisse inspirer, guider lesdits travaux et compléter les pistes d'action, ce document avait déjà été présenté à la Table et avait reçu un accueil favorable. Ces trois comités sont:

Comité habitation et patrimoine :

- Reconnaître et promouvoir l'importance de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine dans l'évolution du Vieux-Québec
- Favoriser la rétention des résidants permanents
- Contribuer au développement d'une vision d'ensemble en collaboration avec les différents partenaires du milieu
- Assurer une mixité

Comité culture :

- Développer une place plus grande pour la culture et la création
- Mettre en valeur la qualité et la diversité des activités artistiques et culturelles et promouvoir l'offre auprès des citoyens pour faire du Vieux-Québec le lieu privilégié de fréquentation artistique et culturelle

Comité mobilité et tourisme :

- Développer des liens physiques pour améliorer la fluidité des déplacements et l'accessibilité au Vieux-Québec
- Poursuivre les aménagements favorables aux piétons dans le Vieux-Québec

Certains dossiers abordés dans les années passées sont toujours d'actualité, en fait les membres de la Table ont eu des présentations/informations concernant entre autres le projet de développement/construction à l'Îlot Charlevoix, le projet est toujours dans les cartons de la Ville, le parc du Corps-de-Garde concernant le processus de consultation des résidants du quartier pour sa future utilisation, le projet est en cours de réalisation. De plus, les aménagements prévus à la Place de Paris ont été finalisés au début de l'été 2020, ceux-ci ayant reçu un accueil très favorable de ses utilisateurs.

La Table poursuit la mise en œuvre de son plan d'action dont notamment celles liées la mobilité dont deux membres du Conseil ont été activement impliqués au sein du comité de la ville devant mettre en place un « Plan d'intervention pour le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes dans le Vieux-Québec », voir dossiers de la mobilité (voir point 2.7.6). Un rapport à cet égard a été remis aux autorités concernées de la Ville, cet important dossier sera incessamment repris dans le cadre des travaux d'un des comités de la Ville « Comité sur la mobilité et le tourisme », il n'a pas encore été rendu public, mais a fait l'objet d'une présentation par M. Peter Murphy à la Table et à notre Conseil de quartier l'an dernier. De plus un « appel à projets » pour l'animation du quartier et la participation de ses résidants a été mis en place pour une réalisation en 2019, ce dossier est toujours en attente.

Ces rencontres de la Table permettent assurément de continuer d'être un lieu privilégié d'informations et d'échanges sur des projets prévus et suivis des enjeux pour le Vieux-Québec, ainsi que la poursuite de la réalisation de son plan d'action (incluant des actions et de ses responsables). Le Plan d'action de la Table a été rendu public en mai 2016.

Le Conseil de quartier accorde la plus grande importance à l'axe « Habitation » et apporte la plus grande des vigilances à tout ce qui touche cette priorité notamment dans les dossiers relevant de sa responsabilité. Pour l'axe « Commerce et services », certaines études sous, la responsabilité de la Ville sont à compléter en regard du mix commercial et le Conseil désire collaborer avec la SDC du Vieux-Québec (Société de développement commercial) à cet égard.

Il est utile de rappeler que cette Table de concertation a été créée par la Ville de Québec en juin 2012 dans la foulée des États généraux du Vieux-Québec, organisés, à l'automne 2010, par le comité des citoyens du Vieux-Québec (CCVQ).

La table a pour objet de favoriser une vision commune pour le développement équilibré de l'arrondissement historique, notamment l'établissement d'un plan d'action afin de palier à la diminution de résidants permanents dans le Vieux-Québec et de dégager un pouvoir attractif. L'objectif ultime est d'augmenter de 500 le nombre de résidants permanents dans le VQ d'ici 2021, cet objectif ne sera pas atteint, une discussion doit avoir au sein de la Table à cet égard.

Notre conseil siège à cette table avec plus d'une quinzaine de représentants d'organismes, d'institutions, de maisons d'enseignements, d'associations de commerçants, de citoyens du Vieux-Québec, de Parcs Canada de représentants d'organismes du Gouvernement du Québec, ainsi que trois élues de la Ville. Cette table est actuellement présidée par Mme Marie-Josée Savard, vice-présidente du comité exécutif de la Ville de Québec et qui a pris avec dévouement la relève de Mme Julie Lemieux. Elle remplace celle-ci depuis novembre 2017 Mme Julie Lemieux n'avait pas renouvelé son mandat de conseillère municipale, Mme Lemieux a accompli un travail qui mérite d'être souligné comme présidente de la Table.

Notre conseil a déposé, à la table, en janvier 2016 sa vision des priorités du projet de Plan d'action de la table qui essentiellement se recoupent avec celles de son propre Plan d'action et font partie intégrante de notre dossier Vision. Ces priorités sont l'habitation, soit à titre d'exemple par la construction de nouveaux logements, l'occupation des logements vacants aux étages sur les artères commerciales, la réduction du nombre de logements à louer, tout en favorisant des projets visant la mixité sociale, les jeunes familles et en se préoccupant des opportunités offertes par le développement de projets à l'îlot Charlevoix (location de voitures Budget) et Saint-Louis-de-Gonzague/Foyer Nazareth qui ne sera pas réalisé, voir point suivant 2.3. À celles-ci, s'ajoute un mix-commercial de services et commerces répondant aux besoins des résidants, ainsi que la mise en place des moyens permettant de créer une vie de quartier de qualité passant entre autres par l'amélioration du sentiment d'appartenance.

Le Conseil avait aussi souligné l'importance d'avoir un plan musclé de revitalisation du Vieux-Québec doté de moyens bien identifiés, d'échéanciers rigoureux et de supports financiers et administratifs clairement imputable. De plus, sur un sujet préoccupant à terme, déménagement de l'Hôtel-Dieu, le conseil a demandé que la Table insère cette préoccupation dans son Plan d'action, voir le point suivant 2.3.

Le 8 mai 2014, la Table tenait un forum réunissant près de 80 personnes qui se sont concertées afin d'identifier de nouvelles actions pour le Vieux-Québec. Les présentations de cette journée, notamment constituées d'études des plus pertinentes, sont disponibles et à consulter sur le site Web du Conseil de quartier Vieux-Québec Cap Blanc Colline Parlementaire et sous le paragraphe « Comment rendre le Vieux-Québec plus attrayant pour les résidants? » à l'item « Documentation » on peut y accéder avec l'hyperlien web suivant :

https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/vieuxquebec/table-concertation/index.aspx

2.3 Déménagement de l'Hôtel-Dieu et disposition de certains terrains et immeubles

Ce dossier est toujours d'actualité et le CIUSSSCN s'est vu confier le mandat d'élaborer de nouvelles fonctionnalités « Santé » pour l'Hôtel Dieu dont la majorité des actuelles déménageront à l'Enfant Jésus dans les prochaines années, il en est aussi de trouver de nouvelles affectations aux immeubles de l'Hôtel Dieu. À cet égard le CIUSSSCN a, au cours des années 2018-2019, procédé à de très nombreuses et approfondies consultations auprès de plusieurs partenaires du domaine de la Santé, des résidants et usagers, y incluant notre Conseil de quartier et celui de St-Jean Baptiste, sans oublier la très importante contribution des Augustines. De sérieuses hypothèses, axées sur la Santé, furent présentées à la Table de concertation du VQ à la fin de l'automne 2019, ces possibles avenues semblent des plus intéressantes, elles sont présentement soumises aux autorités concernées pour décision, elles seront vraisemblablement annoncées en 2021.

En regard des nouvelles affectations pour certains immeubles, il y en aurait trois actuellement, celui désigné Gonzague-Nazareth ne sera pas cédé, tel que prévu, au promoteur Campeau pour la construction de nouveaux logements, ces immeubles seront conservés pour les besoins des futures

affectations de l'Hôtel Dieu. Sans remettre en cause cette décision, c'est très regrettable, c'est un projet qui aurait pu accueillir près de 200 résidants dans notre quartier.

Dans cette perspective, au fil des dernières années, notre Conseil avait été partenaire de plusieurs consultations, dont celles qui incluaient ces terrains au PPU Colline Parlementaire, avec certaines conditions, ainsi que d'autres consultations, relativement au projet Campeau, auprès des résidants du secteur et en considérant les alternatives qui avaient été évaluées, notamment pour des coops d'habitations, et qui se sont révélées non réalisables. Le projet du promoteur Campeau a reçu l'appui de notre Conseil suite à des consultations citoyennes et aux modifications apportées au projet suite à des demandes des résidants du secteur. Au final, le 9 octobre 2018, le Conseil procéda à la dernière consultation visée pour recommandation au Conseil d'arrondissement. Cette recommandation du Conseil fut favorable, en raison de l'acceptabilité sociale du projet, à sa réalisation telle que présentée, en y ajoutant une demande de 10% de logements communautaires (abordables) devant faciliter une mixité sociale souhaitable.

En regard du second terrain de l'îlot Charlevoix (ancien Budget), celui-ci aurait été acquis par la Ville et un projet de commerces au rez-de-chaussée et de logements aux étages verra vraisemblablement un jour sa réalisation. Un projet en ce sens a été publiquement présenté en septembre 2018, ce projet étant toujours dans les cartons de la Ville.

Le troisième terrain est celui-ci du 1147, rue Saint-Vallier, terrain situé juste en contrebas de l'Hôtel-Dieu, terrain actuellement vacant et pouvant accueillir des unités d'habitation, un projet d'habitation a été soumis au Conseil pour consultation publique, et celui-ci fût accueilli favorablement lors de la consultation publique le 11 juin 2018, avec condition notamment de conserver la norme actuelle de grands logements soit de 45% contrairement à la requête du promoteur qui voulait la diminuer. Ce projet est également toujours dans les cartons de la Ville et du promoteur.

L'on se rappellera que le projet de déménagement de l'Hôtel-Dieu à l'Enfant-Jésus, a été annoncé le 26 mars 2013 par la première ministre du Québec de l'époque, M^{me} Pauline Marois et a été confirmé, à plusieurs reprises par le ministre précédent du gouvernement libéral de la Santé des Services sociaux, M. Gaétan Barrette.

Encore cette année, notre Conseil est préoccupé de cet important enjeu. Le Vieux-Québec est très soucieux des importants impacts notamment socio-économiques de ce projet sur son territoire. À cet égard, notre conseil, de concert avec la table de concertation du Vieux-Québec, suit ce dossier avec beaucoup d'attention et a, à nouveau, fait connaître publiquement ses inquiétudes comme il l'a déjà fait dans le passé, veillera à ce que les alternatives « d'affectations santé » de remplacement soient implantées telles qu'anticipées.

2.4 Offre de loisirs Vieux-Québec, YMCA, piscine A. Couture Collège François-de-Laval

Afin de compléter l'offre minimaliste de loisirs organisés dans notre quartier notamment pour le Vieux-Québec, le directeur général du nouveau YMCA de St-Roch est venu faire une présentation des services qui seront offerts par ce centre sportif et communautaire qui hébergera plusieurs installations sportives, dont une piscine intérieure. Ces services sont offerts aux résidants de notre quartier, ce qui complétera l'offre, mais d'autres actions méritent d'être posées.

Malgré cette bonne nouvelle, le Conseil déplore qu'il n'y a eu malheureusement aucun développement dans le dossier d'offre de loisirs organisés dans notre quartier, au contraire d'autres secteurs de la Ville nous sommes l'un des seuls à ne pas avoir d'organisme de loisirs. En concordance avec notre dossier Vision et Plan d'action et ayant toujours en tête nos objectifs de rétention et de croissance du nombre de résidants permanents dans le quartier ainsi que le développement de leur sentiment d'appartenance, nous déplorons, encore cette année, l'absence de loisirs dits organisés dans le Vieux-Québec.

Il apparaît pertinent qu'un organisme de loisirs doive être créé dans le Vieux-Québec, facilité éventuellement par un OBNL, permettant de mettre à contribution les divers équipements et ressources provenant notamment de certains organismes culturels et institutions scolaires de notre quartier. Au départ, une offre modeste pourrait être développée et ensuite augmentée graduellement en fonction des besoins.

Tel que mentionné à notre rapport annuel de 2015, les moindres interventions, même modestes, méritent toute notre attention et d'ailleurs notre conseil a été sensibilisé à un besoin visant une augmentation du nombre d'heures de bain libre pour adulte à la piscine du Collège François-de-Laval. Le Conseil a mené, à la fin de 2016, une consultation électronique et papier pour rejoindre le plus d'utilisateurs actuels et potentiels possible afin de déterminer quels moments seraient les plus appropriés pour des heures additionnelles. La piscine est accessible aux résidants suite à une entente avec la Ville de Québec, ceux-ci semblent enthousiastes pour cet équipement sportif. Pour de plus amples informations le rapport annuel de l'an dernier pourrait être consulté voir le lien Web ici-bas

https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/vieuxquebec/Visualiser.ashx?id=3685

Un rapport fut déposé lors de l'assemblée régulière du Conseil le 9 janvier 2017. Les recommandations de celui-ci sont à l'effet qu'il y a une volonté claire des utilisateurs actuels de la piscine A. Couture et d'un nombre significatif de résidants et de travailleurs pour les heures d'ouverture au public soient prolongées. Et en majorité, à la fois le maintien des plages horaires actuelles ainsi que davantage de plages horaires les soirs de semaine entre 19h et 21h, et ce, peu importe le soir.

Compte tenu des ressources en jeu, le conseil d'administration a jugé opportun de demander l'ouverture, dans un premier temps, d'une plage horaire additionnelle de bain réservé aux adultes de deux heures entre 19h et 21h un soir de semaine, soit le lundi soir.

Le conseil de quartier a reçu le 16 juin 2017 une réponse négative de Mme Ginette Guay-DeFoy, directrice de la Division de la culture, loisirs et vie communautaire de l'Arrondissement. Dans sa lettre, Mme Guay-DeFoy avance que suite à leur propre étude, la ville est parvenue à des conclusions différentes que le conseil de quartier quant à la popularité de la piscine A. Couture. Elle mentionne aussi qu'il en coûte beaucoup plus cher par baigneurs qu'à la piscine Ferland ou Lucien-Borne.

Le conseil de quartier se désolé du refus de la ville et continue de proposer la prolongation des heures d'ouverture de la piscine A. Couture. De plus, le conseil demeure vigilant quant à l'exercice de révision des grilles horaires de chacune des piscines pour que les citoyens du Vieux-Québec ne soient pas davantage privés de baignades libres.

2.5 Hébergement touristique illégal de type Airbnb

Lors du dépôt en mars 2019 de ses projets de modifications réglementaires et d'encadrement visant l'hébergement touristique dont de type Airbnb, la Ville s'était engagée à procéder à une évaluation des besoins en hébergement touristique commercial. Suite à celle-ci, des modifications de zonage pour permettre l'hébergement touristique commercial seraient soumises aux consultations nécessaires aux endroits requis. Cette évaluation des besoins n'a pas été vraisemblablement complétée pour notre quartier.

Ces projets de modifications Ville devaient entrer en vigueur le 1er juin 2019 ont été reportés afin de permettre un meilleur arrimage avec celles du Ministère du Tourisme du Québec, celles-ci ont été publiées à l'automne 2019, mais leurs entrées en vigueur sont en suspens.

Ces projets de modifications de la Ville faisaient suite à la publication par la Ville le 5 juillet 2018 des recommandations du groupe de travail sur l'hébergement touristique. Le groupe de

travail avait entrepris une réflexion en 2017 pour encadrer les pratiques d'hébergement touristique à Québec considérant la popularité grandissante de l'hébergement collaboratif et l'utilisation étendue de plateformes électroniques de réservation.

L'on peut consulter ces documents sur le site web de la Ville :

https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/reglements_permis/hebergement-touristique-collaboratif.aspx

https://www.ville.quebec.qc.ca/gens_affaires/reglements_permis/hebergement/index.aspx

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/hebergement-touristique/index.aspx#consultation>

À titre de rappel, l'hébergement touristique illégal est une très importante problématique impactant lourdement les quartiers centraux dont au premier degré le Vieux-Québec. La Ville de Québec et l'Office du tourisme de Québec (OTQ) annonçaient le 21 septembre 2017 la création d'un groupe de travail, sur l'hébergement touristique, composé de 7 membres.

Le président du Conseil de quartier Vieux-Québec Cap-Blanc Colline Parlementaire a été nommé sur ce comité, les autres membres provenaient principalement des secteurs de l'hébergement et du tourisme. Ce groupe de travail a été bien appuyé par des membres collaborateurs en soutien professionnel provenant de la Ville de Québec, de l'Office du tourisme de Québec, du ministère du Tourisme ainsi qu'une consultante spécialisée en tourisme.

Ce groupe de travail s'est penché sur la question de l'hébergement touristique sur le territoire de la Ville. La popularité grandissante des sites de location et de réservation de logements de type Airbnb rendant nécessaire une réflexion approfondie sur le sujet afin d'encadrer cette pratique. En résumé le mandat étant que « Les recommandations du comité viseront à conserver l'authenticité des quartiers historiques et touristiques en maintenant un équilibre entre l'offre touristique et le logement et ce pas au détriment des citoyens qui l'habitent toute l'année » comme l'affirmait M^{me} Chantal Gilbert, alors membre du comité exécutif, lors de l'annonce.

Depuis plusieurs années et comme depuis les deux dernières années, le Conseil, à l'instar du Comité des citoyens du Vieux-Québec et le Conseil de quartier du St-Jean-Baptiste, dénonçait que cette problématique n'ait pas suscité d'actions particulières, dont contre les « Illégaux », au cours des dernières années, il n'en demeure pas moins une sérieuse préoccupation pour le Vieux-Québec. Plus de 80% des offres de location en hébergement touristique notamment sur des plateformes de type Airbnb sont carrément illégales et ne détiennent pas le permis requis.

Pour le Vieux-Québec plusieurs conditions doivent être rencontrées dont celle de zonage, malheureusement les illégaux sont majoritaires faute de ressources et de moyens notamment de la Ville pour sévir contre les illégaux.

Le groupe de travail a été très actif depuis sa création et s'est réuni à 11 reprises d'octobre 2017 à juin 2018. De nombreuses études et constats furent présentés aux membres pour discussions et appréciations afin d'établir un diagnostic de l'hébergement touristique de la région de Québec, de son écosystème actuel ainsi que des tendances mondiales.

Le groupe de travail a tenu les 21 et 22 mars 2018 des consultations ouvertes à toute la population, elles furent un succès en termes de participation et de présentations de nombreux mémoires de qualité, près d'une cinquantaine de mémoires et présentations y furent soumis

Le président du Conseil, M. Alain Samson, étant le seul membre du groupe de travail sur l'hébergement touristique représentant les citoyens ainsi que les autres Conseils de quartiers et groupes d'implications citoyennes intéressés à la question, il lui apparut évident et même impératif de mettre en place un mécanisme sous forme d'un comité avisé permettant d'aller chercher les plus larges expertises et opinions citoyennes.

Les 10 collaborateurs du comité aviseur étaient les représentants des conseils de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Roch et Vieux-Limoilou, ainsi que par des membres du BAIL, du comité populaire Saint-Jean-Baptiste et du Comité des citoyens du Vieux-Québec. Le comité aviseur s'était réuni à quatre reprises. Ces réunions ont notamment permis de partager les points de vue des quatre quartiers, mais aussi de mieux cerner les problématiques et préoccupations citoyennes, ce qui a permis à M. Alain Samson de transmettre un avis citoyen articulé et éclairé auprès du comité mis en place par la ville.

De plus, notre Conseil de quartier et celui de Saint-Jean-Baptiste organisèrent des consultations visant les résidants de ces quartiers le 28 février 2018, ainsi que les Conseils de quartier de St-Roch et du Vieux Limoilou le lendemain 1er mars. Plus d'informations sont données au rapport annuel de l'an dernier à la section 2.5.1. site web suivant :

https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/vieuxquebec/Visualiser.ashx?id=3685

Le Conseil de quartier présenta et déposa un mémoire bien étoffé. L'on peut le consulter sur le site web de la Ville :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/hebergement-touristique/docs/10-CQ%20Vieux-Québec.pdf>

De plus, une importante documentation concernant ce sujet ainsi que l'ensemble des mémoires et des présentations des 21 et 22 mars 2018 peuvent être consultées sous l'item « Séances d'audition des opinions » à :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/hebergement-touristique/index.aspx#consultation>

2.6 Implications-interventions dans la communauté

Certaines initiatives citoyennes s'inscrivent bien dans notre Plan d'action dans la perspective d'une qualité de vie de quartier et méritent notre appui.

2.6.1 Intersections dangereuses pour piétons

Notre Conseil a également rappelé cet enjeu important dans le cadre des consultations publiques sur la stratégie de sécurité routière de la ville (voir point 2.7.7.)

À titre de rappel et en lien avec les objectifs de notre plan d'action et les mandats confiés au conseil de quartier par la Table de concertation du Vieux-Québec (TCVQ), le conseil de quartier avait terminé en 2017 ses travaux d'identification des intersections dangereuses et a présenté ses constats au consultant et au groupe de travail retenus pour le projet « d'amélioration du confort et de la sécurité piétons-cyclistes » du Vieux-Québec qui a été lancé par la Ville en 2017 à la suite du dépôt, à la table de concertation, des rapports préliminaires du Conseil de quartier sur les intersections dangereuses. À titre d'exemple les intersections visées sont Buade et des Jardins, d'Auteuil et Dauphine ainsi que côte du Palais, Dinan et des Remparts.

Les travaux sur les intersections se poursuivent donc maintenant dans le cadre de ce projet qui est présenté à la section 2.7.6.

2.6.2 Compostage - site Cathédrale Holy Trinity

Le projet entamé à l'automne 2015 en collaboration avec le comité des citoyens du Vieux-Québec (CCVQ) s'est concrétisé en 2017 avec la précieuse collaboration du Diocèse anglican de Québec (Cathédrale Holy Trinity). Situé sur le terrain de la Cathédrale, le site de compostage comporte

trois compostières et il a une capacité d'accueil de 48 personnes. À ce jour, 39 personnes participent, mais 90 personnes sont en attente pour ce site. Les places libres seront comblées au courant du mois d'octobre 2020 par l'organisme qui chapeaute tous les sites de la ville, soit Craque-Bitume. Toutes les personnes ayant accès au site ont été formées aux préceptes du compostage par Craque-Bitume.

Le projet compost est un franc succès et n'eût été des mesures de confinement décrétées par le gouvernement en mars dernier, deux corvées de tamisage auraient été tenues au printemps 2020. De plus, afin de limiter les risques de transmission du coronavirus, les règles d'utilisation du site ont été modifiées. Ainsi, les participants ont pu continuer d'avoir accès au site pour le dépôt, toutefois un seul participant, désigné «super participant» a pu, en plus de l'Équipe de Craque-Bitume procéder à l'ajout de matières brunes et au brassage. À ce jour, aucune corvée n'est prévue pour l'automne 2020.

À titre de rappel, le Conseil a financé la totalité des coûts de fabrication de ces compostières. La demande formulée pour financer l'implantation du site (achat du matériel et main-d'œuvre pour l'installation) à partir du fonds d'initiative du conseil a été acceptée par le Conseil d'arrondissement en 2016. Toutefois, ce projet a été revu par le service de l'aménagement et du développement urbain et, conséquemment, a été bonifié pour répondre aux exigences esthétiques d'un site patrimonial. En raison des coûts supplémentaires que cela a entraînés, une seconde demande de financement a été déposée par résolution le 4 octobre 2016 (CA-16-32) et celle-ci a été également acceptée.

2.6.3 Jardins communautaires

Encore durant la période, le conseil de quartier souhaite continuer de favoriser la rencontre et l'établissement des liens entre les citoyens du quartier par l'entremise du jardinage communautaire. À titre de rappel, pour l'année 2018, une action a été inscrite dans le Plan d'action du conseil de quartier afin de jauger de l'intérêt des citoyens pour ce type de projet et, le cas échéant, pour l'identification d'un site pour réaliser un tel projet, ce dernier aspect constituant le principal défi. À l'été 2018, deux informations ont permis de conclure que le projet est réalisable : l'intérêt d'un groupe de citoyens pour un tel projet et la rétrocession par la Défense nationale à la ville de Québec du terrain contigu au parc commémoratif du Cavalier-du-moulin que l'on désigne parc du Corps de Garde. En septembre 2018, la ville a tenu une consultation publique afin de recueillir l'opinion de la population sur l'aménagement de ce vaste terrain d'environ 3000 mètres carrés. Près de 64 personnes ont participé à la consultation les 11 et 25 septembre; l'intérêt pour l'implantation d'un potager communautaire ou collectif sur une partie du terrain a été unanime, à titre de solution alternative il avait été suggéré d'utiliser un espace contigu au Parc et appartenant à la Ville. À ce jour, la décision finale de la Ville n'est pas connue.

2.7 Consultations en amont, participations à divers comités, présentations et autres implications

Plus que jamais notre conseil privilégie et utilisera davantage le mode de consultation en amont notamment pour les demandes de modifications de zonage lorsque des enjeux et préoccupations citoyennes sont en jeu. De plus, le Conseil participe activement à divers comités mis sur pied par la Ville de Québec, soit par notre arrondissement ou par d'autres conseils de quartier et organismes. Ceux-ci concernent les préoccupations et intérêts des résidents de notre quartier et pour lesquels le Conseil juge son implication incontournable. Afin de permettre aux résidents de bénéficier d'informations les concernant, le Conseil inscrit, à l'occasion, à son ordre du jour des présentations pouvant intéresser notre quartier.

2.7.1 Consultations en amont et rencontres d'informations/d'échanges

Le Conseil privilégié, lorsque possible, la tenue consultation en amont, de rencontre d'informations et d'échanges avec les résidants relativement notamment à des projets éventuels de modification de zonage, ainsi que des rencontres de travail des membres du Conseil sur ces sujets.

Pour le présent rapport annuel, et couvrant la période d'avril 2019 à avril 2020 des trois consultations publiques de modification de zonage faites par le Conseil, une seule, soit le projet du 8 rue McWilliam a requis des interventions en amont soit une rencontre citoyenne de rétroaction ainsi qu'une réunion de travail du Conseil.

2.7.2 Grands évènements et amuseurs publics

Depuis quelques années, les préoccupations des résidants en regard de leur qualité de vie sont toujours présentes concernant les irritants qu'ils subissent, quoique qu'il y a lieu de constater, notamment en 2019 une certaine amélioration concernant les mesures prises notamment pour l'encadrement des amuseurs publics ainsi que pour les grands évènements par le Bureau des grands évènements. Et ce, par des mesures d'encadrements, de mitigations et de meilleures informations, malgré des efforts ressentis, comme la localisation d'activités en dehors des zones sensibles, dans d'autres secteurs que dans notre quartier il persiste des lacunes. De fait, la poursuite du dialogue avec le Bureau des grands évènements, qui fait preuve d'ouverture, apportera certainement des solutions viables afin d'enlever la pression qu'ils engendrent sur notre quartier.

Toutefois pour 2020 la Covid a diamétralement changé la situation, lorsque cette situation sera réglée, nous l'espérons, la poursuite des mesures appropriées devra être continuée afin d'éliminer les irritants ou de les réduire adéquatement.

Les préoccupations le sont en regard notamment sur la pollution sonore (bruit/amplification, cacophonie), les entraves de circulation, l'absence d'information sur la tenue des évènements, la sécurité, la circulation automobile et des piétons. Pour les amuseurs publics, les préoccupations concernent, à certains niveaux, la qualité et choix des amuseurs publics, leurs emplacements, peu de prestations en français et de qualité très relative, mesures nettement insuffisantes de contrôle et d'encadrement (nombre de régisseurs), normes d'encadrement questionnables. De plus, aux préoccupations ci-haut mentionnées une meilleure gestion des espaces publics, entre autres une surexploitation de certaines artères dites commerciales, devrait être adressée.

Quoique certains résidents se disent d'accord avec l'animation, notamment de la rue Saint-Jean et des places publiques du quartier, et se réjouissent de « cette effervescence culturelle croissante, qui éveille et électrise le Vieux-Québec ». Toutefois, certains citoyens comprennent les inquiétudes et difficultés des résidents plus amoureux de la tranquillité, mais pensent que des solutions pourraient allier dynamisme et qualité de vie, indispensable à la préservation et développement de notre quartier, toujours une question d'équilibre entre la fonction résidentielle et les autres du quartier et de plus éviter les abus et infractions aux règlements, par des règlements plus restrictifs et un meilleur encadrement et intervention auprès des contrevenants.

À titre de rappel, le 1er mai 2018 le président du Conseil a rencontré les autorités de la Ville afin de déposer officiellement le rapport du Conseil rédigé suite à la soirée d'échanges avec les résidents du quartier, tenue le 10 octobre 2017, concernant les problématiques vécues lors de la tenue de grands évènements et par les amuseurs publics (musiciens sur rues et places). Des directives des autorités furent immédiatement transmises aux responsables concernés afin d'implanter des mesures de corrections requises, et ce dès l'été 2018, principalement pour les lieux de prestations et modalités d'usage de ceux-ci pour les musiciens de rue, et ce en priorité pour le Vieux-Québec. À titre indicatif, un membre du Conseil a siégé en 2018 et 2019 (2020

aucune intervention réf COVID) sur le Comité de sélection des musiciens de rue, celui-ci étant formé par la Régie des amuseurs publics et cette initiative de la Régie était des plus appréciées.

Suite à l'expérience de l'été 2018, ces interventions semblent avoir atteint certains résultats, mais une réévaluation de celles-ci sera éventuellement effectuée avec l'aide notamment des résidents. Ce dossier reste actif, car des actions complémentaires pourraient être par ailleurs voir leur réalisation. L'on peut consulter ce rapport sur le site Web-Ville du Conseil à l'onglet « Documents »:

https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/vieuxquebec/Visualiser.ashx?id=3210

2.7.3 Table de concertation vélo des conseils de quartier

La table de concertation vélo a également cette année poursuivie ses rencontres et initiatives. Le 18 novembre 2019, M. Baillargeon de notre Conseil a participé avec M. Martial Van Neste (président de la table de concertation vélo) à une rencontre avec Mme Marie-Josée Savard, Vice-Présidente du Comité Exécutif de la Ville. Les enjeux suivants relatifs au développement du réseau cyclable ont été abordés :

- L'élaboration du deuxième plan quinquennal associé à la Vision Vélo de la Ville
- Mise en place d'axes structurants pour le vélo utilitaire (tracé du tramway, piste protégée sur rues, largeur accrue)
- Favoriser l'accès aux stations du tramway à vélo
- Infrastructures et pistes vélo pour étudiants (corridor scolaire à vélo)
- Prolongement de la saison cyclable et réseau hivernal
- Voies de contournement des chantiers
- Meilleure d'intégration du cyclisme aux grands projets (nouvel hôpital, etc..)

La table a également préparé et déposé un mémoire sur les aspects du cyclisme dans le cadre de la consultation sur la sécurité routière de la ville.

Dans la poursuite de ses travaux déjà amorcés, ceux-ci se sont notamment concentrés sur le suivi des chantiers 2019 et 2020 annoncés par la ville pour étendre le réseau cyclable.

À titre de rappel et afin de suivre les travaux de la Ville dans la révision de sa « Vision des déplacements à Vélo (mai 2016) » qui remplaçait le Plan de développement du réseau cyclable (PDRC, 2008), une table de concertation vélo, composée de représentants de conseils de quartiers a été mise sur pied à l'initiative du conseil de quartier de Maizerets. Elle avait reçu, pour sa constitution, l'appui de la table de concertation des présidents des conseils de quartiers de l'Arrondissement de La Cité Limoilou. Il s'agit d'une structure inspirée d'une recommandation du PDRC de 2008, qui prévoyait la constitution d'une « table de concertation sur l'usage du vélo », mais qui n'avait finalement pas été mise en œuvre par la Ville. M. Pierre Baillargeon de notre Conseil de quartier siège à cette Table de concertation vélo. .

La table de concertation vélo est composée des représentants de 27 conseils de quartier. Comme son nom l'indique, elle est une instance de concertation. En ce sens, elle offre un forum pour discuter des enjeux communs rencontrés dans les différents quartiers en ce qui a trait à l'utilisation utilitaire du vélo. Elle formule des propositions de recommandations qui sont soumises aux conseils de quartiers, qui ont la liberté de les adopter ou non, avec ou sans modifications. Elle offre aussi à la Ville une tribune unique pour informer et consulter les conseils de quartiers sur les questions relatives au vélo.

Dans les dernières années, le conseil de quartier a adopté quelques résolutions suite aux travaux de cette table de concertation, notamment:

- Résolution 17-06-23 Vision zéro accident
- Résolution 17-06-24 Déneigement et déglçage concernant le lien piétonnier et cyclable sous le pont Samson
- Résolution 17-CA-32 Prolongement de la saison cyclable
- Résolution 17-CA-33 Présentation des projets cyclables 2017
- Résolution 17-CA-34 Mémoire sur le Schéma d'Aménagement et de Développement
- Résolution 18-01-06 Réalisation des projets cyclables reportés de 2017 et des projets cyclables de 2018
- Résolution 18-01-07 Système de vélo partage pour la ville de Québec

La table de concertation avait en outre émis un communiqué le 13 mars 2018 à l'occasion de la divulgation du plan d'action de 2018 de la Ville pour l'implantation de tronçons du réseau cyclable. La table accueille favorablement les intentions de la ville pour les travaux de l'année qui inclut 30 projets et un ajout de 25km d'aménagements cyclables.

2.7.4 Projets prioritaires Vélo pour le Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire

Dans les cinq dernières années, le Conseil de quartier a fait des suivis de diverses propositions qu'il a déposées à la Ville. Celles-ci proposaient à la Ville d'étudier cinq parcours/tronçons pour développer la pratique du vélo utilitaire. Pour ces recommandations, voir le rapport annuel de 2015. Le 22 mars 2018, les représentants du CQ ont rencontré le responsable des dossiers réseau cyclable de la Ville, M. Jean-François Martel. La Ville avait annoncé avoir accepté la réalisation d'une partie du tronçon de la résolution concernant le lien entre la rue du Pont et la côte du Palais par la rue Saint-Vallier Est. Ces travaux ont été réalisés en 2108 aux plus grands bénéfices des cyclistes.

Dans la lignée de ces efforts, le Conseil a adopté en automne 2019 la résolution 19-09-50 (assemblée régulière du 11 novembre 2019). Le Conseil considère que le projet d'un aménagement d'un escalier au coin de la côte du Palais et de la rue Saint-Vallier Est serait une occasion de réaménager cette intersection pour une plus grande sécurité des piétons et cyclistes. Un lien cyclable passant par la rue Saint-Vallier Est permettrait en outre de compléter un axe est-ouest de 4.3 km qui se termine pour le moment au bas de la côte de la Potasse.

Ce tronçon complèterait les ajouts de 2018 où la ville avait implanté le tronçon de la rue Saint-Vallier Est entre la rue du Pont et la côte du Palais.

L'on se rappellera qu'à la suite des rencontres de la table de concertation vélo des CQ, et à l'instar de plusieurs autres conseils, notre Conseil de quartier avait adopté une résolution pour souligner les enjeux spécifiques que soulève la vision des déplacements à vélo pour son quartier. Notre Conseil adoptait en janvier 2016 la résolution CA-16-05 concernant la consultation vision des déplacements à vélo de la Ville de Québec, la mise à jour du Plan directeur du réseau cyclable et les projets prioritaires pour notre quartier.

2.7.5 Piste cyclable dans le vieux port de Québec Dalhousie (passerelle piste cyclable)

De l'été 2016 à l'été 2020, la Ville de Québec a réalisé un aménagement estival d'une piste cyclable sur la rue Dalhousie.

La Ville avait également annoncé en 2018 le projet d'une piste cyclable sur une passerelle surplombant les quais du port dans le secteur de l'Agora et arrivant à la Place des canotiers, lequel projet fut rendu public en juin 2018. Ce projet a été reporté de 2019 à 2020 puis de 2020 à une date indéterminée.

Le Conseil continue sa veille sur ce projet et ses enjeux qui ont fait l'objet de la résolution 18-09-52B du 12 novembre 2018. Cette résolution vise à sensibiliser la Ville et la SQI sur les problématiques de sécurité et de cohabitation vélos/piétons lors de l'arrivée/départ de la passerelle à la Place de Canotiers. Ces problématiques documentées et des solutions possibles furent présentées, lors de la soirée d'information et d'échanges en novembre (PEPC), par le président M. Alain Samson et l'administrateur responsable du dossier M. Pierre Baillargeon. Les échanges furent de part et d'autre des plus fructueux, tout en souhaitant que la Ville et la SQI principalement ainsi que le Port (à un moindre degré) puissent trouver la meilleure des solutions devant privilégier avant tout la sécurité des usagers.

2.7.6 *Projet de confort et sécurité des piétons et cyclistes dans le Vieux-Québec*

À la réunion du Conseil du 13 mai 2019, M. Peter Murphy de la Ville de Québec a fait une présentation de l'étude sur le confort et sécurité des piétons et cycliste dans le Vieux-Québec.

Lors de la présentation des principaux résultats de l'étude, M. Murphy a souligné que ces travaux serviraient de « cadre de référence » pour les interventions futures de la ville. En effet, les grands changements aux rues et artères sont souvent coordonnés avec les grands travaux de réfection et peuvent donc s'étendre sur plusieurs années. Parmi les principales conclusions de l'étude, on note la réduction de la circulation automobile et l'introduction de rues partagées ou à sens unique, la réduction de la largeur des voies automobiles, l'ajout de mobilier urbain, le dégagement de trottoirs de certains équipements tels les lampadaires (qui pourraient être remplacés par des appliques aux murs), le réaménagement d'intersections complexes comme celle au bas de la côte du Palais. Selon M. Murphy, la rue Saint-Paul qui doit être réaménagée dans les prochaines années pourrait bénéficier des travaux de cette étude.

Cette présentation s'inscrit dans un effort de longue durée menée par le Conseil pour améliorer la situation des piétons et cyclistes dans le quartier. En effet, le Conseil de quartier s'était penché dès 2016 sur la problématique de sécurité des piétons et cyclistes dans le Vieux-Québec en préparant un mémoire sur les principales problématiques observées. Ces préoccupations ont été partagées avec la Table de concertation du Vieux-Québec qui décidait en mai 2016 de lancer un projet d'amélioration du confort et de la sécurité des piétons et cyclistes dans le Vieux-Québec, et ce en collaboration avec notre Conseil. La ville a donc élaboré un projet en se basant sur le concept de rues conviviales et l'analyse multicritères qui y est associée pour la priorisation des interventions. Suite à un appel d'offres, la firme « Groupe A » a été sélectionnée pour réaliser le projet qui a été lancé officiellement lors d'une première rencontre auquel le Conseil et les différents intervenants du quartier ont participé le 6 septembre 2017. Deux représentants du conseil de quartier, responsables de ces dossiers, ont par la suite participé aux 3 rencontres du groupe de travail régulier et à une rencontre axée sur les problématiques cyclistes.

2.7.7 *Interventions du Conseil dans le domaine de la mobilité*

Le Conseil a été particulièrement très présent dans les dossiers de mobilité et en compléments aux dossiers abordés aux points précédemment présentés aux sections 2.6.1 et de 2.7.3 à 2.7.6., d'autres interventions sont présentées ci-après :

- ***Interventions communes entre le Conseil et la SDC du Vieux-Québec***

Des représentants du conseil de quartier ont rencontré 2018 et 2019 les représentants de la Société de Développement commercial (SDC) du Vieux-Québec pour identifier des préoccupations communes aux citoyens résidants, travailleurs ainsi qu'aux visiteurs circulant à pied ou en transport en commun entre la partie haute et basse du Vieux-Québec et les quartiers avoisinants. Ce dossier est toujours en cours et des représentations seront éventuellement faites dans la

prochaine année auprès du Réseau de Transport de la Capitale (RTC) pour planifier l'amélioration de la desserte en transport dans le quartier.

- ***Amélioration au service d'autobus RTC dans le Vieux-Québec***

Le Conseil a émis la résolution 19-08-42 en réaction avec la réduction de service durant l'été 2019 pour cause de congestion sur la rue Dalhousie. La résolution a été transmise à M. André Mercier, directeur général du RTC le 20 janvier 2020. Une réponse officielle a été transmise par celui-ci le 3 juin 2020 à l'effet qu'il n'y aurait pas de réduction de service pour l'été 2020, mais que la situation serait réévaluée au besoin et un service d'appoint pourrait être considéré.

- ***Proposition pour circuits d'autobus additionnels en boucle artères commerciales***

Le Conseil a émis la résolution 19-08-43 pour demander au RTC l'ajout de circuits en boucle permettant un déplacement plus rapide et efficace entre les rues commerciales de Saint-Roch, Saint-Jean-Baptiste et le Vieux-Québec intra-muros. La résolution a été transmise à M. André Mercier, directeur général du RTC le 20 janvier 2020. Une réponse officielle a été transmise par celui-ci le 3 juin 2020 à l'effet que la demande du Conseil n'était pas retenue. Le RTC considère la desserte en autobus du Vieux-Québec intramuros comme suffisante.

- ***Circuit de découverte cycliste (Vélo du furet)***

Compte tenu de la situation COVID et de la nécessité de favoriser la distanciation physique dans les rues, le Conseil a développé l'idée d'un parcours cyclable (Circuit du Furet) circulant dans le Vieux-Québec intramuros et dans le quartier Saint-Jean-Baptiste. L'idée a été discutée avec M. Jean Rousseau conseiller du district Cap Diamant et M. Pierre-Luc Lachance qui l'ont reçu favorablement. Une présentation a également été faite à la Table de Concertation Vélo le 20 mai 2020 et a reçu un appui des délégués du quartier. Une requête officielle a été formulée à la ville par la résolution 20-04-16. La Ville a décidé de ne pas aller de l'avant pour les aménagements requis pour permettre la mise en place de ce circuit, notamment en ne permettant pas que la rue Saint-Jean soit désignée voie partagée entre cyclistes et piétons et qu'un contresens cyclable soit aménagé sur la place d'Youville.

- ***Mémoire sur la sécurité routière***

Le Conseil a élaboré un mémoire sur la sécurité routière (résolution 20-01-04) qui a été déposé et présenté à la ville lors des consultations publiques le 23 janvier 2020. Le mémoire traite de différents éléments incluant les enjeux, la nécessité d'élaborer un plan d'action précis relatif à notre quartier, le suivi et l'opérationnalisation du projet de confort et sécurité piétons et cyclistes déjà réalisé par la Ville en collaboration avec le Conseil.

Le mémoire traitait également de l'intégration des concepts de la vision zéro (zéro accident mortel) dans les orientations de la ville, l'apaisement de la circulation, le respect des traverses de piétons, l'élimination de la voie automobile double sur la rue Saint-Louis, la sécurisation des accès aux établissements scolaires, la perméabilité de la trame urbaine à la mobilité active (piétons et cyclistes), le transit de véhicules lourds sur la rue Dalhousie, la circulation intra-muros des autobus touristiques, les axes cyclables, le déneigement et les problématiques de stationnement.

Le Conseil a également exploré quelques approches pour utiliser le budget de 3,000 \$ mis à disposition de chaque conseil de quartier pour des opérations de sensibilisation en sécurité routière.

2.7.8 Présentations-conférences au Conseil de quartier

En plus des présentations faites dans le cadre des mandats de consultations qui nous sont confiés par la Ville, voir section « 3. LES MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF (2019) » le conseil reçoit des représentants de la Ville, d'organismes ou d'individus intéressés à nous présenter des sujets et préoccupations qui interpellent le conseil :

- Présentation « Concept d'aménagement du parc Corps-de-Garde » par M. André Plante, urbaniste à la Ville de Québec, assemblée générale annuelle 8 avril 2019
- Présentation « Cadre de référence pour le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes dans le Vieux-Québec » par Peter Murphy du service de la planification de l'aménagement et de l'environnement de la Ville de Québec, séance du 13 mai 2019
- Présentation échanges sur les besoins des familles de la Haute-Ville avec des enfants de 0 à 17 ans par Mmes Geneviève Duguay et Marie-Jade Gagnon, du Centre famille Haute-Ville et du CIUSSS de la Capitale-Nationale, séance du 10 juin 2019
- Présentation du nouveau centre Saint Roch, YMCA, par M. Étienne Talbot, directeur général, séance du 9 septembre 2019
- Présentation échanges de Mme Catherine Dorion, députée de la circonscription de Taschereau, séance du 15 octobre 2019
- Présentation de Mme Catherine Chénier du Bureau des Grands, séance du 9 décembre 2019
- Présentation et échanges de M. Alain Samson secondé par M. Denis Bergeron concernant les enjeux de la Stratégie de la sécurité routière 2020-2024 de la Ville de Québec (mémoire adopté le 13 janvier 2020), séance du 10 février 2020

De plus, le Conseil a demandé aux représentants concernés de la Ville d'avoir des présentations-échanges aux séances du Conseil, et ce au plus grand bénéfice des résidants, sur des préoccupations-enjeux concernant notre quartier, à titre d'exemple :

- La nouvelle réglementation concernant l'hébergement touristique de type Airbnb;
- Les travaux publics à venir (coordination des informations dans un même secteur);
- L'application de la réglementation en lien avec les stationnements sur rue;
- Le dossier habitation (la suite des consultations);
- L'émission des permis;
- Le RTC (passage des trajets d'autobus dans le quartier);
- Police, pompiers, dossiers de sécurité publique dans le quartier, assurances;

2.7.9 Modification réglementaire processus de « Consultation de participation citoyenne »

- Préparation d'un mémoire relativement au projet de modifications réglementaires de la Ville (R.V.Q.2705) concernant le processus de Consultation de participation citoyenne. Le nouveau projet de règlement tel que rédigé semble atténuer le rôle des citoyens dans la démarche de participation afin de privilégier le rôle de la Ville ce qui semble constituer une diminution du rôle des citoyens en privilégiant le rôle de la Ville dans sa discrétion d'exclure un projet d'une consultation publique. Un autre point concerne sa rédaction qui rend sa lecture difficile et devenant alors peu accessible. En fait, l'ancien règlement est beaucoup plus explicite sur le rôle, plus grand donné aux citoyens, et sa lecture beaucoup plus facile.

2.7.10 Autres implications

- Rencontres avec la Société de développement commercial du Vieux-Québec (SDCVQ), échanges sur des sujets de préoccupations communes, dont la mobilité et le transport en commun ainsi que sur le dossier Initiative Vision.
- Participations aux consultations publiques, rencontres d'informations et d'échanges concernant divers sujets Ville.
 - Dossier Vision Habitation pour les membres des Conseils de quartier de la Ville
 - Dossier de la Sécurité routière pour les membres des Conseils de quartier
 - Nouvelle Politique de consultation publique de la Ville (voir point précédent 2.7.10)
- Participation et échanges aux rencontres de consultation du CIUSSSVQ relativement aux possibles fonctionnalités de l'Hôtel Dieu en remplacement de celles actuellement
- Participation et échanges pour les membres du Comité aviseur « Airbnb » concernant le projet de réglementation du ministère du Tourisme avec le responsable de ce projet.

2.8 Cadre de référence et plan pour nos actions

Les actions et interventions du Conseil sont multiples et sont encadrées selon les priorités et paramètres qu'il s'est donnés. À cet égard, le Conseil s'est doté d'un plan d'action couvrant les années 2016-2018 et subséquentes. Toutefois, le Conseil avait réalisé que ses actions et interventions devraient être enrichies d'une « Vision » d'ensemble permettant de se doter d'un cadre de référence en amont de ses actions (voir point suivant 2.8.1).

2.8.1 Initiative « Vision » pour notre quartier

Ce dossier, d'une importance primordiale pour notre quartier, dont les premières démarches débutèrent à l'automne 2016 sous l'initiative et sous la responsabilité d'une administratrice du Conseil, Mme Francine Rivard, a vu au cours de la période l'aboutissement de nombreux efforts appuyés de l'implication de tous les administrateurs et de nombreux partenaires.

Relativement à ce dossier, les rapports annuels de 2016 et suivants complètent, à titre historique, les informations données dans le présent rapport, incluant celui de l'an dernier, 2018, qui présente une mise en situation, voir le lien internet suivant:

https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/vieuxquebec/Visualiser.ashx?id=3685

Dans le cadre de cette importante initiative, qui vise à ce que le quartier puisse bénéficier des meilleures orientations possibles d'aménagement et de développement, une Vision 2020-2030 a été élaborée pour le présent et l'avenir du quartier.

Au cours de la dernière année, l'initiative Vision a franchi un cap majeur. En effet, d'importantes consultations publiques se sont déroulées les 14 et 15 mai 2019 au Monastère des Augustines. Tous les membres du Conseil de quartier ont contribué à l'animation de ces consultations menées sous forme d'ateliers participatifs. Ceux-ci ont été un grand succès de participation citoyenne, près de 110 citoyens y ayant pris part activement. La démarche a été rendue possible grâce à un soutien technique du Service de l'interaction citoyenne de la Ville ainsi qu'à un soutien financier issu du budget d'initiative du Conseil de quartier.

Les propositions et commentaires issus de ces consultations ont été colligés et pris en considération afin d'enrichir la vision élaborée pour le quartier. Un rapport de consultation,

auquel ont contribué Francine Rivard, Alain Samson, Mathieu Laroche Casavant et Gilles Gaumond, a été produit et déposé auprès de la Ville. Une version finale du document Initiative Vision 2020-2030 a été préparé, adopté par le Conseil et déposé également auprès de la Ville. Des suites sont envisagées pour mettre en œuvre cette Vision pour le bien du quartier.

Pour le rapport de consultation :

https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/vieuxquebec/Visualiser.ashx?id=3946

Pour la version finale de document Initiative Vision

https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/vieuxquebec/Visualiser.ashx?id=3945

Dans son ensemble, l'initiative Vision s'est avérée des plus mobilisatrice à la fois pour le quartier et les diverses parties prenantes. En plus de Francine Rivard, administratrice du Conseil et responsable de l'initiative, et d'Alain Samson, président du Conseil, tous les membres du Conseil ainsi que divers services et directions de la Ville, incluant Messieurs Denis Bergeron et Daniel Leclerc, ont contribué à faire de cette initiative une réussite marquante.

En terminant, les réunions de travail et rencontres de la dernière année, en lien avec l'initiative Vision, se détaillent comme suit.

- 11 avril 2019, rencontre de travail au Collège François-de-Laval. Alain Samson, Pierre Baillargeon, Francine Rivard, Gilles Piché, Nicole Podeur, Renée Lamoureux et Alexandra Saliba étaient présents.
- 17 avril 2019, participation d'Alain Samson, Francine Rivard et Gilles Piché aux audiences publiques pour le plan de conservation du site patrimonial du Vieux-Québec menées par le Conseil du patrimoine culturel du Québec.
- 9 mai 2019, rencontre d'autorités de la Ville incluant le service de développement économique, présentation de la Vision par Francine Rivard et Alain Samson.
- 9 mai 2019, formation pour les consultations au Collège François-de-Laval. Alain Samson, Pierre Baillargeon, Francine Rivard, Gilles Gaumond, Gilles Piché, Renée Lamoureux, Cynthia Laflamme, Nicole Podeur et Alexandra Saliba y ont participé.
- 14 novembre 2019 et 12 décembre 2019, rencontres de travail à la Maison de la littérature et au Collège François-de-Laval. Participation des membres du Conseil.
- 11 décembre 2019, rencontre d'autorités du Port de Québec, présentation de la Vision par Francine Rivard et Alain Samson.

Le Conseil de quartier remercie la Ville ainsi que les organisations et personnes consultées pour leur grande ouverture et excellente collaboration en regard de son initiative Vision. Ces implications citoyennes, constructives et inclusives, sont très bien accueillies et le Conseil de quartier en est reconnaissant.

2.8.2 Plan d'action du Conseil pour les années 2016-2018 et subséquentes

Les résultats des actions, interventions et prises de position du Conseil contenues au présent rapport annuel, solidement encadré par notre Initiative Vision, sont en lien direct avec notre Plan d'action. Les interventions en matière d'habitation, de sentiment d'appartenance et de préservation de notre patrimoine en sont un beau témoignage. À titre d'exemples, nos interventions soient à la Table de concertation du Vieux-Québec soit dans les dossiers d'habitation et de mobilité (piétons/vélos), ou encore notre présence aux interventions

relativement au patrimoine sans oublier nos actions en matière d'informations, de communications et de sentiment d'appartenance à notre quartier.

La mise à jour de notre Plan d'action a été faite en 2016 pour une période de deux ans, étant toujours d'actualité, il guide toujours nos actions, bien encadré par notre Initiative Vision, toutefois une mise à jour de celui-ci est nécessaire et sera faite incessamment. À titre de rappel, le précédent Plan d'action datait de 2012, le conseil de quartier s'était appuyé sur les commentaires des citoyens au cours des deux derniers exercices financiers (2013-2014 et 2014-2015), sur les enjeux rencontrés (projets soumis, controverses, etc.) et sur une consultation électronique de ses membres menée à l'automne 2015.

Les trois grandes orientations du plan d'action, encadrées par les actions de notre dossier Initiative Vision sont :

1. CONSOLIDATION ET CROISSANCE DE LA FONCTION RÉSIDENTIELLE ET VIE QUOTIDIENNE
2. PRÉSERVATION DU CARACTÈRE HISTORIQUE, ARCHITECTURAL ET CULTUREL
3. RENFORCEMENT DES LIENS ENTRE LE CONSEIL DE QUARTIER ET LES CITOYENS.

Pour chacune de ses orientations, le conseil de quartier a identifié des objectifs, des moyens et des actions spécifiques à accomplir, notamment sur la base des priorités et suggestions des citoyens consultés. Le plan d'action et la consultation électronique/sondage peuvent être consultés sur la page web du conseil sur le site de la ville à l'onglet « Réalisations ».

Les citoyens, qui ont exprimé leurs opinions lors de la consultation électronique, ont notamment réitéré leurs préoccupations concernant la consolidation et la croissance de la fonction résidentielle et, à cette fin, l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Les priorités recensées sont les suivantes :

1. Services de proximité ;
2. Verdissement ;
3. Logement abordable ;
4. Sécurité, diversité et flexibilité des transports ;
5. Milieu de vie calme et accueillant pour une population variée.

Concernant la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel du quartier, les priorités sont l'intégration architecturale harmonieuse des nouvelles constructions et la rénovation des bâtiments historiques.

Parmi les actions proposées, certaines s'illustrent par leur originalité par rapport au plan d'action précédent, notamment :

- Évaluer la faisabilité de la mise sur pied d'un réseau d'entraide citoyen.
- Effectuer des représentations auprès de la ville pour améliorer l'offre de lieux, tels un parc de jeux pour enfants, un jardin communautaire, etc.
- Créer un comité du CA pour documenter les enjeux rencontrés par les propriétaires privés dans la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel de leurs terrains et bâtiments ; identifier les ressources mises à leur disposition et faire des propositions, le cas échéant.
- Tenir des rencontres de discussion avec les résidents sur les enjeux du quartier pour approfondir ces questions et développer des solutions originales.

2.9 Médias, communications et Facebook

Durant la période, le président Alain Samson a donné, près d'une dizaine d'entrevues, médias écrits, radio et TV relativement aux dossiers d'actualité du Conseil. De plus, à titre de rappel, en 2018 il avait participé à deux reprises à l'émission Mise à jour de la chaîne MAtv, l'une de celles-ci concernait la venue du Méga Hôpital de l'Enfant-Jésus et l'impact sur le futur de l'Hôte Dieu, l'autre concernait un bilan de l'année 2018.

De plus, afin d'informer les résidants du quartier, des communications statutaires et normes propres aux convocations et avis, parviennent par livraison porte-à-porte aux résidants des secteurs concernés pour les consultations publiques faites par le Conseil. En complément et pour des communications d'intérêt général le conseil utilise régulièrement sa liste d'envoi qui s'établit, en avril 2020, à environ 230 abonnés soit sensiblement le même nombre que l'an dernier. Le nombre de nouveaux abonnés à cette liste a augmenté cette année de près de 10 %. Les participants aux activités publiques du Conseil fournissent volontairement leurs adresses courriel pour qu'elles soient ajoutées à cette liste.

Aussi, le Conseil gère une page Facebook pour rejoindre ses membres et un plus large spectre de personnes ou organisations intéressées par ses activités. En date d'avril 2019, la page comptait près de 400 abonnés, soit une augmentation de près de 15% par rapport aux 346 abonnés de l'an dernier. Nos coordonnées Facebook sont :

www.facebook.com/vieuxquebecbcp

Par ses publications, le conseil informe le public de ses activités, notamment les assemblées publiques du conseil d'administration ou les séances de consultations ad hoc. Il transmet également certaines informations importantes provenant de l'appareil municipal, informe les résidants des événements importants du quartier et mobilise ses membres autour d'initiatives liées à son plan d'action.

2.10 Plaintes, interventions de citoyens (8 avril 2019 au 27 avril 2020)

Nous intervenons auprès de l'arrondissement ou de la Ville à la demande de citoyens après que ceux-ci ont pu obtenir de réponses satisfaisantes à leurs requêtes légitimes et répétées. Ce fut le cas encore cette année pour les plaintes portées à notre attention. De façon spécifique les plaintes concernaient les préoccupations citoyennes relativement à la perte de qualité de vie à titre d'exemple les problématiques de déneigement, du stationnement sur rue, les « Airbnb » illégaux, et de défilés de voitures bruyantes réf. moteurs et silencieux modifiés.

De plus, de façon plus globale, l'on peut facilement prétendre que les résidants sont notamment et toujours préoccupés par le bruit dans leur environnement, de la venue de certains projets de développement (modification de zonage) et du manque de stationnements sur rue vs nombre de vignettes, l'hébergement illégal de type Airbnb suscite également de très nombreuses critiques et insatisfaction. Principalement, certains résidants sont venus nous sensibiliser soit en nous faisant parvenir des courriels ou en venant nous rencontrer à nos assemblées publiques, relativement à leurs craintes appréhendées, plaintes, doléances et/ou suggestions de pistes de solutions.

Dans les années précédentes, jusqu'il y a six ans, nous relevions les plaintes et requêtes adressées à la Ville relativement au territoire de notre conseil. Les données que nous utilisions provenaient de l'arrondissement (service des plaintes) et permettaient de rester au fait des irritants les plus importants pour les résidants (parcomètres, stationnements, déneigement, bruits, etc.) et de voir leur évolution. Malheureusement, cette année, tout comme pour les 6 dernières années, il n'a pas été possible d'obtenir ces informations, nous déplorons grandement cette situation et espérons que celle-ci se règlera prochainement, ce qui pourrait se faire en 2021.

3. LES MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

Conformément la Politique de consultation publique de la Ville de Québec et à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de quartier a traité des dossiers en matière de réglementation de zonage. Ceux-ci sont présentés par l'arrondissement ou par le comité exécutif de la Ville, le Conseil exerce un pouvoir de recommandation. Les tableaux suivants présentent les dossiers traités par le conseil de quartier selon les périodes visées.

3.1 Période de janvier à décembre 2019

Au cours de cette période, le Conseil a traité deux (2) consultations publiques. En regard de consultations ou d'interventions en amont, pour le projet du 8 rue McWilliam, avec le promoteur et ses collaborateurs, il y a eu une rencontre citoyenne de rétroaction et une rencontre de travail du Conseil.

Mandats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif (Période de janvier à décembre 2019) Conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire

Type et date	Projet de règlement et sujet	Recommandations ou actions du conseil d'administration du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif ou du conseil municipal de la Ville
Consultation Urbanisme et zonage 10 juin 2019	Projet de modification intitulé « Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 11011Pa, R.C.A.1V.Q. 365 (Ateliers d'artiste, 19, rue Saint-Nicolas – ancienne caserne de pompiers)	Recommander au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification intitulé « Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 11011Pa, R.C.A.1V.Q. 365 (Ateliers d'artiste, 19, rue Saint-Nicolas – ancienne caserne de pompiers) »	Le conseil d'arrondissement a adopté le règlement le 19 août 2019.
Consultation Urbanisme et zonage 19 juin 2019	Projets de modification intitulés « Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux critères applicables aux plans de construction ou de modification ou à une demande d'occupation concernant la partie du territoire formée du lot numéro 1 212 562 du cadastre du Québec », R.C.A.1V.Q.364 et à l'approbation de ces plans, R.C.A.1V.Q. 368 L, rue McWilliam , quartier Vieux-Québec/Cap-Blanc/colline Parlementaire)	Avec trois votes pour et trois abstentions, le conseil de quartier du Vieux-Québec – Cap-Blanc – Colline Parlementaire recommande au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le « Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux critères applicables aux plans de construction ou de modification ou à une demande d'occupation concernant la partie du territoire formée du lot numéro 1 212 562 du cadastre du Québec », R.C.A.1V.Q.364 et à l'approbation de ces plans, R.C.A.1V.Q. 368	Le conseil d'arrondissement a adopté le règlement R.C.A.1V.Q.364 le 9 septembre et le règlement R.C.A.1V.Q. 368 le 23 septembre 2019

3.2 Période de janvier à avril 2020

Le Conseil a traité un dossier de demande d'opinion durant cette période.

Type et date	Projet de règlement et sujet	Recommandations ou actions du conseil d'administration du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif ou du conseil municipal de la Ville
<p>Consultation Urbanisme et zonage</p> <p>13 janvier 2020</p>	<p>Projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 11040Mc et 11104Md aux fins de concordance au programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire, R.C.A.IV.Q. 378 (333 Grande Allée Est et 800 place D'Youville)</p> <p>District Cap-aux-Diamants - Quartier Vieux-Québec - Cap-Blanc - Colline Parlementaire</p>	<p>Étant donné que le projet de modification comporte deux éléments distincts, le conseil d'administration du conseil de quartier a émis deux recommandations soit l'une pour le dossier du 333, Grande-Allée Est et une autre pour le dossier du 800, place D'Youville. Les deux recommandations ont fait l'objet d'un vote séparé.</p> <p>Recommandation pour le 333, Grande-Allée Est (proposée par Mme Francine Rivard et appuyée par M. Pierre Baillargeon)</p> <p>Le conseil de quartier du Vieux-Québec/Cap-Blanc/Colline Parlementaire se dit d'accord avec les modifications proposées. Toutefois, le conseil recommande que la Ville et le promoteur prennent en compte les commentaires émis par les citoyens lors de la rencontre du mois de mars 2019.</p> <p>Résultat du vote : 7 membres sont d'accord avec la recommandation (votée à l'unanimité).</p> <p>Recommandation pour le 800, place D'Youville</p> <p>Le conseil de quartier du Vieux-Québec/Cap-Blanc/Colline Parlementaire refuse les modifications proposées pour le 800, place D'Youville.</p> <p>Résultat du vote : 5 membres sont d'accord avec la recommandation et 2 membres sont contre (votée à la majorité)</p>	<p>Le conseil d'arrondissement a adopté le règlement le 9 mars 2020.</p> <p>Il est à noter que le dossier du 800 Place D'Youville a été retiré du règlement.</p>

4. LES DÉLÉGATIONS ET PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

4.1 Délégations des membres du conseil d'administration

En raison des impacts que certains dossiers ont sur la qualité de vie des citoyens et résidants du quartier, le conseil participe activement aux différents comités mis sur pied par la Ville ou à l'initiative du conseil de quartier et entretient des relations privilégiées avec certains organismes ou regroupements. Ces relations se traduisent soit par une désignation officielle d'un ou de membres du conseil de quartier auprès des comités de la Ville ou de regroupement de Conseils de quartier. Les délégations du conseil de quartier sont mentionnées au tableau ici-bas. Il est à noter que les autres membres du Conseil se joignent aux responsables de dossier selon leurs disponibilités et intérêts, tous et toutes apportent leurs contributions essentielles à la réalisation des divers mandats:

Comités de la ville, organismes ou regroupements	Délégué (au besoin d'autres membres du CA se joignent)
Table de concertation du Vieux-Québec	M. Alain Samson
Comité de cohabitation Port-Communauté, CCPC (ancien nom : Comité de relations avec la communauté — Port de Québec)	M. Alain Samson
Dossiers sur la mobilité, vélo, le transport, stationnement	M. Pierre Baillargeon
Dossier habitation, logement	M. Alain Samson,
Table de concertation des présidents des conseils de quartier de l'arrondissement de La Cité-Limoilou	M. Alain Samson
Regroupement des 25 conseils de quartier de la Ville de Québec	M. Alain Samson
Table de concertation Vélo des conseils de quartier	M. Pierre Baillargeon
Loisirs organisés dans le Vieux-Québec	MM. Alain Samson
Comité de vigilance des activités portuaires (M ^{me} Suzanne Verreault)	M. Alain Samson
Comité Ville « Plan d'intervention pour le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes dans le Vieux-Québec »	M Pierre Baillargeon
Comité hébergement touristique Ville et OTQ	M. Alain Samson
Grands événements	M. Alain Samson
Dossier compost, jardins communautaires	Mme Renée Lamoureux
Plan d'action et Initiative « Vision » pour notre quartier	Mme Francine Rivard
Facebook,	M. Mathieu Laroche Casavant et M. Pierre Baillargeon
Communications	Mme Farrah Bérubé
Suivis recyclage bâtiments et terrains de l'Hôtel Dieu, Participation citoyenne	M. Gilles Gaumont

4.2 Autres participations

En cours de mandat, les membres du conseil d'administration participent, à titre de représentants du conseil de quartier, à différentes activités tenues par la Ville et par des organismes du Vieux-Québec ou par des organismes extérieurs dont les actions peuvent avoir un impact dans le quartier. Comme par les années passées les membres ont participé à l'activité de reconnaissance des bénévoles de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou.

5. LES QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER (2019)

Les citoyens qui se présentent à une assemblée du conseil d'administration du conseil de quartier disposent d'au moins une période de questions et commentaires qu'ils peuvent utiliser pour attirer l'attention des membres du conseil d'administration du conseil de quartier ou des représentants (es) de l'arrondissement sur tout sujet qui concerne le quartier. Les principaux points soulevés par le public ont été :

- La disparition des services offerts à l'Hôtel-Dieu étant donné son déménagement;
- L'état d'avancement du dossier de l'hébergement touristique;
- Les travaux en cours à l'hôtel Clarendon;
- Le manque d'outils de la Ville afin de faire respecter la réglementation de zonage;
- Les poubelles publiques qui sont continuellement pleines;
- Le manque de stationnement dans le quartier lors de la réalisation de travaux;
- L'inquiétude quant à la disparition des percées dans le quartier plus particulièrement celle vue de la rue Sainte-Ursule;
- Le rôle du conseil de quartier;
- La dangerosité des espaces et des parcs du quartier;
- La présence dérangeante des autobus touristiques devant le Château Frontenac;
- En général, le manque de stationnement pour les résidents du quartier;
- L'état d'avancement du dossier du parc du Corps de Garde;
- La navette amenant les citoyens du quartier et les touristes au Grand Marché;
- L'utilisation permanente du chemin menant à la Citadelle par le biais de la rue Saint-Louis;
- La circulation automobile dangereuse dans le quartier;
- La sécurité précaire des piétons circulant dans le quartier.

Afin de prendre connaissance de tous les points soulevés par les citoyens et les citoyennes, l'on peut visiter le site Internet de la Ville de Québec, à l'onglet Vie démocratique, Conseil de quartier, cliquer sur Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire et visualiser les procès-verbaux.

6. LES SUJETS TRAITÉS PAR LE CONSEILLER MUNICIPAL (2019)

Dans le cadre des assemblées du conseil d'administration du conseil de quartier, le conseiller municipal du quartier dispose d'une période de temps afin de donner de l'information sur différents dossiers ayant trait au quartier, à l'arrondissement ou à la Ville. Les principaux sujets abordés par M. Jean Rousseau ont été :

- Dossier Saint-Louis-de-Gonzague;
- Dépôt de requêtes et plaintes au 311;
- Fermeture de la Caisse Desjardins du Vieux-Québec;
- Dossier de la biométhanisation;
- Agrandissement de l'hôtel Clarendon;
- Îlot Charlevoix;
- Parc du Corps-de-Garde;
- Dossier du 300 rue Saint-Paul;
- Report des chantiers routiers et souterrains dans le quartier;

- Consultation publique concernant la Politique de déneigement;
- Consultation publique portant sur le projet du tramway;
- Chemin d'accès menant à la Citadelle par la rue Saint-Denis;
- Bureau des grands événements;
- Programme de la Ville portant sur les potagers collectifs;
- Installation de nouveaux bacs à compostage dans le quartier;
- L'avenir de l'École d'architecture;
- Navette entre le Vieux-Québec et le Grand Marché;
- L'étude « Mon environnement – Ma santé »;
- Travaux à venir dans le quartier;
- Effet des activités du Carnaval sur la quiétude des citoyens;
- Dossier du 8, rue McWilliam;
- Obligation à déneiger les toitures ayant de fortes pentes;
- Démolition éventuelle du bâtiment du Marché du Vieux-Port;
- Trafic automobile dans le quartier
- L'exode des résidants du quartier;
- L'hébergement touristique illégal;
- L'installation de clôture au Port afin d'améliorer la sécurité;
- Comportement non respectueux des touristes envers les résidants du quartier;
- Présence de nombreux bateaux de croisière durant la fin de semaine du 14 septembre;
- Suspension des parcours 1 et 11 du RTC;
- Participation au comité de travail en lien avec l'évaluation des programmes d'aide à la rénovation du bâti patrimonial;
- Revitalisation du parc de l'Esplanade;
- Référendum possible pour le dossier du 8, rue McWilliam;
- Amélioration possible de l'utilisation de la piscine François-de-Laval;
- Projet de la sécurité urbaine;
- Dépôt de ses demandes budgétaires au PQI;
- Projet pilote de déneigement du vélo-boulevard;
- Projet pilote de déneigement des trottoirs;
- Projet pilote de déneigement dans certains quartiers de la Ville;
- Programme de subvention municipale pour l'aménagement de jardins collectifs;
- Problème de présence de plomb dans les canalisations autant Ville que privées;
- Construction d'une nouvelle centrale de police;
- Début éventuel des travaux des comités de bons voisinages.

Afin de prendre connaissance de l'ensemble des points soulevés, l'on peut visiter le site Internet de la Ville de Québec, à l'onglet Vie démocratique, Conseil de quartier, cliquer sur Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire et visualiser les procès-verbaux.

7. LE PLAN D’ACTION 2016-2018, adopté le 8 février 2016, CA-16-08

Plan d’action 2016 – 2018 et années subséquentes

Conseil de quartier Vieux-Québec–Cap-Blanc–colline Parlementaire

« Le plan d’action est un outil qui vise à guider les interventions du conseil de quartier et à faciliter le travail du conseil d’administration »¹. Le dernier plan d’action du conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire (*ci-après* : le conseil de quartier) a été adopté en novembre 2012, initialement prévu pour les années 2012-2013. Ce plan d’action a guidé les membres dans tous leurs travaux et décisions rendues jusqu’à maintenant. Il s’avère néanmoins essentiel, aujourd’hui, de le mettre à jour pour nous assurer qu’il est toujours adapté, efficient et en lien avec les attentes des résidents du quartier.

Pour effectuer cette mise à jour, le conseil de quartier s’est appuyé sur les commentaires des citoyens au cours des deux derniers exercices financiers (2013-2014 et 2014-2015), sur enjeux rencontrés (projets soumis, controverses, etc.) et sur une consultation électronique de ses membres menée à l’automne 2015.

Parmi les inquiétudes dont nous ont fait part nos membres figurent le maintien de résidents permanents et l’accroissement de leur nombre, principalement dans le Vieux-Québec. Déjà les États généraux du Vieux-Québec avaient permis de constater une diminution de 10% des résidents permanents, à quoi se sont ajoutées notamment des annonces sur le déménagement de l’Hôtel-Dieu de Québec. La première orientation du plan d’action de 2012-2013, soit la « Consolidation et croissance de la fonction résidentielle », est donc maintenue dans la mise à jour du plan d’action pour 2016-2018.

Le conseil de quartier a aussi été interpellé fréquemment au sujet de projets de développement du Vieux-Québec, notamment du Vieux-Port. On lui a exprimé des préoccupations concernant le secteur de la Grande Allée. Il s’est prononcé sur divers travaux de construction et d’aménagement ainsi que sur plusieurs demandes de modification de zonage. Tous ces sujets ont des impacts sur la préservation du caractère historique, architectural et culturel du quartier. C’est pourquoi l’orientation de « Préservation du caractère historique, architectural et culturel » est aussi maintenue.

Enfin, le conseil de quartier est « un interlocuteur privilégié de la Ville en matière de consultation publique » et « un organisme à but non lucratif créé à la demande de la population et qui représente les citoyennes et les citoyens d’un quartier². Pour s’assurer de bien remplir ce rôle essentiel, l’orientation visant le « Renforcement des liens entre le conseil de quartier et les citoyens » est aussi maintenue.

Le conseil de quartier propose l’adoption d’un plan d’action étendu sur trois ans (2016-2018) afin d’inscrire son action dans une vision à long terme. Il souhaite ainsi participer au développement harmonieux de notre quartier avec la collaboration des citoyens et autres partenaires. Ce plan d’action sera révisé à chaque exercice financier, de manière à l’adapter en réaction aux différents changements ou impératifs qui surgiront en cours de route.

Le tableau qui suit présente les objectifs, moyens et actions envisagés pour concrétiser ces orientations.

¹ *Guide de participation – Conseil de quartier*, Ville de Québec, p. 120.

² *Guide de participation – Conseil de quartier*, Ville de Québec, p. 15.

Plan d'action 2016 – 2018 et années subséquentes

ORIENTATION 1 - CONSOLIDATION ET CROISSANCE DE LA FONCTION RÉSIDEN- TIELLE ET VIE QUOTIDIENNE		
OBJECTIFS	MOYENS	ACTIONS
<p>1.1 Favoriser la rétention et la croissance du nombre de résidants permanents dans le quartier principalement pour le Vieux-Québec, et la qualité de vie des résidants sur l'ensemble du territoire (VQ-CB-CP)</p>	<p>1.1.1 Appuyer la promotion d'incitatifs favorisant la rétention et l'accroissement des résidants permanents, notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des résolutions du CA en lien avec cet objectif; - des interventions auprès de divers comités tels que la table de concertation du VQ, le comité vigilance des activités portuaires ou autres, appuyant cet objectif; - des initiatives propres au conseil de quartier; - des appuis ou du soutien aux initiatives du quartier en lien avec l'objectif, par exemple en utilisant le budget d'administration ou d'initiative (selon disponibilité). 	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte systématiquement les effets sur la fonction résidentielle des mesures, projets ou enjeux discutés au conseil de quartier et adopter des résolutions en ce sens, lorsque pertinent. - Déléguer un membre du CA sur tout comité ayant un effet possible sur la rétention et l'accroissement des résidants permanents. - Créer des comités du CA et assurer le suivi de dossiers concernant, entre autres : <ul style="list-style-type: none"> o L'offre de loisirs; o Les services de proximité et le marché du Vieux-Port - Soutenir toute autre initiative jugée pertinente pour l'atteinte de l'objectif, avec comme priorités : <ul style="list-style-type: none"> o Services de proximité; o Verdissement; o Logement abordable; o Sécurité, diversité et flexibilité des transports; o Milieu de vie calme et accueillant pour une population variée.

<p>1.2 Accroître le sentiment d'appartenance des résidents du quartier</p>	<p>1.2.1 Promouvoir des activités susceptibles d'accroître le sentiment d'appartenance des résidents, notamment par des activités citoyennes, à l'initiative du CQ ou en collaboration avec d'autres organismes du quartier.</p> <p>1.2.2 Promouvoir la création de lieux de rencontre, permanents ou périodiques, pour les résidents permanents, idéalement dans une perspective multigénérationnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Collaborer chaque année avec d'autres organismes du quartier (CCVQ, SDC, etc.) lors d'au moins une activité lorsque sollicité ou de l'initiative du conseil de quartier. - Évaluer la faisabilité de la mise sur pied d'un réseau d'entraide citoyen. - Établir une collaboration avec des organismes des quartiers adjacents pour des activités communes. - Effectuer des représentations auprès de la ville pour améliorer l'offre de tels lieux, comme un parc de jeux pour enfants, un jardin communautaire, etc.
--	---	--

ORIENTATION 2 - PRÉSERVATION DU CARACTÈRE HISTORIQUE, ARCHITECTURAL ET CULTUREL		
OBJECTIF	MOYENS	ACTIONS
2.1 Promouvoir la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel du quartier	2.1.1 Soutenir les interventions visant à préserver le caractère historique, architectural et culturel du quartier, notamment par : <ul style="list-style-type: none"> - la participation des administrateurs aux interventions et comités pertinents; - des appuis à des initiatives, par exemple en utilisant le budget d'administration ou d'initiative (selon disponibilité) 	<ul style="list-style-type: none"> - Déléguer un membre du CA sur tout comité ayant un effet possible sur la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel du quartier, notamment le comité d'orientation Grande Allée. - Soutenir toute initiative jugée pertinente pour l'atteinte de l'objectif, avec comme priorités : <ul style="list-style-type: none"> o Intégration architecturale harmonieuse des nouvelles constructions; o Rénovation des bâtiments historiques.
	2.1.2 Proposer des actions visant à préserver le caractère historique, architectural et culturel du quartier ou à sensibiliser les citoyens à cet enjeu.	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les effets des mesures, projets ou enjeux discutés au conseil de quartier sur la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel du quartier et adopter des résolutions en ce sens lorsque pertinent. - Créer un comité du CA pour documenter les enjeux rencontrés par les propriétaires privés dans la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel de leurs terrains et bâtiments; identifier les ressources mises à leur

		<p>disposition et faire des propositions, le cas échéant.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser chaque année au moins une conférence ou formation ouverte au grand public, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> o Conférence « Découverte sur le Vieux-Québec », par M. David Mendel, historien, 13 avril 2015.
--	--	---

ORIENTATION 3 – RENFORCEMENT DES LIENS ENTRE LE CONSEIL DE QUARTIER ET LES CITOYENS

OBJECTIFS	MOYENS	ACTIONS
3.1 Accroître la visibilité du conseil de quartier auprès des citoyens	<p>3.1.1 Utiliser divers outils de communications, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Liste d’envoi (courrier électronique); -Page Facebook officielle; -Médias locaux; -Interventions du Président dans les médias, lorsque sollicité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter une politique de gestion des médias sociaux. - Accroître notre réseau Facebook en s’abonnant à la page de divers acteurs du quartier et de la ville. - Solliciter au moins deux articles par année dans les médias locaux sur des enjeux jugés prioritaires par le conseil de quartier et répondre avec diligence aux demandes des médias; - Effectuer au moins une publication par semaine sur la page Facebook officielle.
3.2 Assurer le maintien des communications entre les citoyens et le conseil de quartier	3.2.1 Soutenir les citoyens dans leurs demandes et plaintes.	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer un suivi de chaque demande ou plainte portée à l’attention du conseil de quartier.

		<ul style="list-style-type: none"> - En informer nos membres au moyen de la liste d'envoi et de la page Facebook, lorsque pertinent.
	<p>3.2.2 Faire connaître les initiatives, actions et résolutions du conseil de quartier, notamment par les outils déterminés au point 3.1.1.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Informer nos membres au moyen de la liste d'envoi et de la page Facebook, lorsque pertinent. - Intervenir dans les médias, lorsque pertinent. - Publier les résultats de toutes les consultations publiques du conseil de quartier.
	<p>3.2.3 Consultez activement les membres du conseil de quartier sur les projets et enjeux pouvant affecter la vie quotidienne et citoyenne, et pour mieux connaître leurs préoccupations concernant le quartier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser une consultation publique sur le plan d'action de la table de concertation du Vieux-Québec, à la suite de son dépôt; - Organiser une séance d'information et de consultation sur les silos à billes de bois au Cap-Blanc; - Tenir toute autre forme de consultation (physique ou électronique) lorsque les circonstances le requièrent. - Tenir des rencontres de discussion avec les résidants sur les enjeux du quartier pour approfondir ces questions et développer des solutions originales.

8. LES SUIVIS DES RÉSOLUTIONS DU 8 AVRIL 2019 AU 27 AVRIL 2020

Date	Résolution	Transmission/ Accusé de réception	Destinataire	Suivis
2019-06-10	<u>19-06-26</u> Concernant l'installation d'aménagements temporaires au parc de l'Esplanade Demander à la Ville qu'en attendant le réaménagement final du parc de l'Esplanade, un air de jeu temporaire y soit installé, que les jeux d'eau y soient sécurisés et que le sentier y soit réparé.		Ville de Québec et conseiller municipal du quartier	
2019-10-15	<u>19-08-41</u> Adoption de la version finale du document Initiative Vision ainsi que du rapport de consultation et prochaines étapes.		Ville de Québec, Table de concertation du Vieux-Québec, partenaires et associations du VQ et autres au besoin	Mise de ces documents sur le site Web Ville du Conseil
	<u>19-08-42</u> Concernant la proposition pour le maintien et l'amélioration du service public d'autobus dans le secteur du quai Saint-André, de la rue Dalhousie et du secteur Cap-Blanc.		RTC, Ville de Québec	Transmis
	<u>10-08-43</u> Concernant les propositions pour l'amélioration du service public d'autobus et l'inter connectivité du quartier VQCBCP avec les quartiers limitrophes		RTC, Ville de Québec	Transmis
2019-11-11	<u>19-09-44</u> Concernant l'appui aux démarches du comité citoyen du Vieux-Québec (CCVQ) en lien avec le chemin temporaire menant à la Citadelle.		À titre d'appui aux démarches du conseiller municipal du quartier et au Comité des citoyens du Vieux-Québec(CVQ)	
	<u>19-09-46</u> Concernant l'accès aux zones de stationnement réservées Demander à la Ville que les zones avec vignettes du Vieux-Québec soient assujetties au règlement même lors des jours fériés.		Ville de Québec Appui aux démarches du conseiller municipal du quartier	Transmis
	<u>19-09-49</u> Concernant l'accès à la zone de stationnement 8 Demander à la Ville que le stationnement du parc de l'Esplanade devienne à l'usage exclusif des résidents, une fois que les contrats de location auprès des commerçants seront échus.		Appui aux démarches du conseiller municipal du quartier, Ville de Québec	Transmis

Date	Résolution	Transmission/ Accusé de réception	Destinataire	Suivis
	<u>19-09-50</u> Concernant l'axe cyclable sur la rue Saint-Vallier Est entre la Côte Dinan et Côte du Palais Recommander à la Ville de se pencher sur la possibilité d'aménager un axe cyclable, idéalement une « vélorue », sur la rue Saint-Vallier Est-ce qui implique l'autorisation d'un contresens cyclable selon le plan déposé.		Ville de Québec	Transmis
2020-01-13	<u>20-01-04</u> Concernant le mémoire sur la sécurité routière dans le quartier D'adopter le projet de mémoire en lien avec la sécurité routière		Conseil de quartier	Transmis
2020-03-09	<u>20-03-11</u> Concernant la rédaction du mémoire du conseil de quartier portant sur la nouvelle politique de la ville de Québec sur la participation publique		Ville de Québec	En cours
<p>NOTE : LES TROIS RÉSOLUTIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ ADOPTÉES APRÈS LE 27 AVRIL 2020, MAIS CES PRÉOCCUPATIONS AVAIENT ÉTÉ IDENTIFIÉES AVANT CETTE DATE, MAIS EN RAISON DE L'IMPOSSIBILITÉ DE TENIR DES RÉUNIONS DU CA (réf. COVID) CELLES-CI ONT ÉTÉ ADOPTÉES DÈS QU'IL FÛT POSSIBLE DE LE FAIRE, SOIT LORS DE LA SÉANCE DU 8 JUIN 2020.</p>				
2020-06-08	<u>20-04-13</u> Concernant le parc Corps-de-Garde, demander à la Ville de faire connaître le concept final, échéanciers, poursuivre échanges avec résidents, de s'assurer que les suggestions des résidents exprimées lors de l'AGA du 8 avril soient prises en compte		En appui aux démarches du conseiller municipal du quartier et au Comité de citoyens du Vieux-Québec, Ville de Québec	Transmis
	<u>20-04-14</u> Concernant la problématique des voitures bruyantes, poursuivre les démarches requises auprès des autorités concernées, et évaluer l'alternative d'une nouvelle réglementation à cet égard			En cours
	<u>20-04-17</u> Concernant la mise sur pied d'un projet pilote en lien avec l'initiative Circuit de découverte cycliste (Vélo du furet).		Ville de Québec	Transmis

9. LES ÉTATS FINANCIERS

États financiers au 31 décembre 2019

LE CONSEIL DE QUARTIER DU VIEUX-QUÉBEC CAP-BLANC-COLLINE PARLEMENTAIRE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019

	2019	2018
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	2744\$	114 \$
Subvention à recevoir	0 \$	0 \$
	<u>note 5 2744,\$</u>	<u>114 \$</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs	<u>0 \$</u>	<u>0\$</u>
Actif net		
Affecté	0 \$	0 \$
Non affecté	2744 \$	114 \$
	<u>2744\$</u>	<u>114\$</u>

**ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Produits	0 \$	0 \$
Subventions – Ville de Québec Fonctionnement	1450 \$	915 \$
Projet	\$	\$
Subventions – Autres	4400 \$	42 \$
	<u>5850 \$</u>	<u>957 \$</u>
Charges		
Fonctionnement	1360 \$	1377 \$
Projets	note 6 1860 \$	0 \$
	<u>3220 \$</u>	<u>1377 \$</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	2630 \$	note 4 (420)\$
Actif net non affecté au début de l'exercice	114 \$	318 \$
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	2744 \$	114 \$
	<u>2744 \$</u>	<u>318 \$</u>

Au nom du conseil de quartier :

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2016 ET SUIVANTS

Note 1. Statut et nature des activités

L'inspecteur général des institutions financières a déposé au registre des entreprises individuelles des sociétés et des personnes morales, le 3 décembre 2007, copie d'une résolution de la Ville de Québec, autorisant la constitution d'un conseil de quartier sous le nom du conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire.

Le conseil de quartier est un mandataire de la Ville de Québec et le conseil municipal de la Ville doit consulter le conseil de quartier dans les matières indiquées à la Politique de consultation publique de la Ville de Québec, adoptée par le conseil de ville.

Note 2. États financiers vérifiés

Le 17 juin 2009, l'Assemblée nationale sanctionnait la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.R.Q., chapitre 26). L'obligation pour les conseils de quartier de produire annuellement des états financiers vérifiés est maintenant retirée.

Note 3. Vérification de conformité

À compter de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009, et ce, dans le cadre de son mandat de vérification des comptes et affaires de la Ville et de la vérification de la gestion des fonds et biens publics, le vérificateur général de la Ville procédera sur un cycle de trois ans à une vérification de conformité aux règlements et politiques de la Ville de la gestion de tous les conseils de quartier. Son rapport annuel au conseil municipal fera alors état de cette vérification.

AU 31 DÉCEMBRE 2018

Note 4. Déficit technique

L'écriture technique d'un montant négatif de 420,00 \$ résulte d'écritures devant standardiser, pour fins de présentation, les informations fournies d'année en année, en fait le Conseil n'engage pas de dépenses s'il n'a pas l'encaisse requise, cette année le Conseil a fini l'année 2018 avec une encaisse positive de 114 \$ tel qu'apparaissant aux présents États financiers.

AU 31 DÉCEMBRE 2019

Note 5. Provision à venir pour le projet Vision

Cet actif de 2744\$ comprend une provision de 2540\$ (4400\$-1860\$) celle-ci est affectée au projet Vision pour la poursuite d'activités à venir

Note 6. Charges projet Vision

Cette somme de 1860\$ représente les charges (dépenses) pour la réalisation en 2019 du projet Vision